



ROP 218-06

Évaluation qualitative des projets de brochure et de processus de demande pour la Subvention incitative à l'apprentissage (SIA) ainsi que des messages connexes

RAPPORT FINAL

(ALSO AVAILABLE IN ENGLISH)

Rapport présenté à :

Ressources humaines et Développement social
140, Promenade du Portage
Gatineau (Québec)
K1A 0J9
V9863-060001/021/CY
por-rop@hrsdcc-rhdcc.gc.ca

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Novembre 2006

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS

Bureau d'Ottawa
99, rue Metcalfe, bureau 1100
Ottawa (Ontario)
K1P 6L7
Tél. : (613) 235 7215
Télec. : (613) 235 8498
Courriel : pobox@ekos.com

Bureau de Toronto
480, avenue University, bureau 1006
Toronto (Ontario)
M5G 1V2
Tél. : (416) 598 8002
Télec. : (416) 598 2543
Courriel : toronto@ekos.com

Bureau d'Edmonton
9925 109th St. NW, bureau 606
Edmonton (Alberta)
T5K 2J8
Tél. : (780) 408 5225
Télec. : (780) 408 5233
Courriel : edmonton@ekos.com

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	iii
-----------------------	------------

1. Introduction : Objectifs et méthodologie	1
--	----------

1.1 Objectifs	1
---------------------	---

1.2 Méthodologie.....	2
-----------------------	---

1.3 À propos des études qualitatives	4
--	---

2. Observations détaillées	5
---	----------

2.1 Expériences et perceptions des métiers spécialisés et de la formation d'apprenti	5
---	---

2.2 Réaction à l'égard de la brochure sur la SIA.....	9
---	---

2.3 Réaction à l'égard du guide pour la présentation d'une demande.....	18
---	----

2.4 Communications et diffusion	19
---------------------------------------	----

3. Conclusions et recommandations.....	23
---	-----------

Annexe A : Guides du modérateur (apprentis et apprentis éventuels)

Annexe B : Projets de documents mis à l'essai (brochure bleue, brochure or et Guide pour la présentation d'une demande)

Annexe C : Questionnaire pour le recrutement

SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE RECHERCHE

En 2006, le gouvernement du Canada a annoncé la création de la Subvention incitative à l'apprentissage (SIA). Dans le cadre de ses initiatives de communication, Ressources humaines et Développement social Canada (RHDS) a élaboré un projet de brochure visant à faire connaître et à expliquer la SIA aux Canadiens. Le Ministère a aussi élaboré un projet de guide pour la présentation d'une demande.

La présente étude vise principalement à présenter aux représentants de RHDS les commentaires qu'ont formulés les membres du public cible au sujet des ébauches de brochure et de guide pour la présentation d'une demande. Plus particulièrement, dans le cadre de l'étude, nous avons mis à l'essai les documents afin d'en évaluer et d'en améliorer l'efficacité, la clarté, le message, le ton, le style, le format et la dimension graphique. Nous avons aussi examiné nombre de questions plus générales dans le contexte des communications, de la promotion et de la diffusion.

MÉTHODOLOGIE

Au total, nous avons tenu treize groupes de discussion de 90 minutes dans cinq agglomérations au Canada. Huit des groupes réunissaient des apprentis représentant collectivement un vaste éventail de métiers spécialisés. Les autres groupes de discussion réunissaient des membres du grand public se disant prêts à envisager une carrière dans un métier spécialisé. Autour de huit personnes ont participé à chaque séance.

PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Les apprentis se disent satisfaits de leur choix de carrière – ils aiment leur travail et constatent que leurs compétences sont très en demande. Les apprentis éventuels sont d'avis que les métiers spécialisés sont bien rémunérés et qu'ils sont en demande en outre d'offrir d'excellentes possibilités de travail indépendant ou d'entrepreneuriat. Nous constatons aussi que les apprentis éventuels ne disposent pas de suffisamment de renseignements au sujet des métiers spécialisés et de la formation d'apprenti.

Certains apprentis, dont particulièrement ceux qui ont des enfants, sont confrontés à d'importantes difficultés financières. Ils sont néanmoins peu nombreux à envisager d'abandonner leur cheminement de carrière pour ces motifs. Dans la même veine, un assez grand nombre d'apprentis éventuels se

préoccupent de la mesure dans laquelle ils parviendront à subvenir à leurs besoins s'ils décident d'entreprendre une formation d'apprenti.

Dans l'ensemble, le niveau de connaissances des apprentis au sujet des programmes de prêts, de bourses et de déductions fiscales qui leur sont offerts est impressionnant. Toutefois, les apprentis sont aussi d'avis qu'il existe probablement au moins un programme d'aide financière du gouvernement dont ils ne sont pas au courant. Ils accueillent avec optimisme mais prudence l'annonce du lancement en 2007 d'un programme appelé la Subvention incitative à l'apprentissage. Par ailleurs, selon certains participants, le mot « incitative » indiquerait que le programme ne cible peut-être pas les apprentis en train de suivre une formation mais viserait plutôt à encourager les apprentis possibles ou éventuels (p. ex., les élèves du secondaire) dans cette voie. Les apprentis considèrent quand même le concept comme suffisamment intéressant pour qu'ils cherchent à obtenir de plus amples renseignements.

Les participants expriment une vive préférence pour l'utilisation de l'Internet dans leurs recherches sur des programmes gouvernementaux d'aide financière en général (p. ex., sites d'un gouvernement provincial, d'établissements de formation ou du gouvernement du Canada) et sur la SIA en particulier. Réciproquement, de crainte que ce ne soit frustrant, ils sont peu nombreux à indiquer qu'ils visiteraient un bureau du gouvernement ou utiliseraient le téléphone.

Dans l'ensemble, la réaction à l'égard du projet de brochure est positive, et les observations indiquent que le document parvient à encourager les apprentis à entreprendre les démarches nécessaires pour recevoir la SIA. Selon les apprentis, la brochure est claire et utile. Il ressort aussi des groupes de discussion que la brochure permet de comprendre la nature de la subvention ainsi que les sommes qui s'y rattachent tout en indiquant comment obtenir de plus amples renseignements au sujet de la SIA. Par ailleurs, les apprentis comprennent moins aisément la section de la brochure qui décrit les critères d'admissibilité, et plus particulièrement, la façon d'accorder les progrès d'un apprenti en heures, en blocs ou en modules avec les critères d'attribution, qui sont fondés sur le nombre d'années ou le niveau. De même, très peu de participants parviennent à comprendre le fonctionnement des délais de présentation des demandes de subvention. En bout de ligne, les participants sont d'avis que cette subvention imposable est une mesure modeste qui en vaut néanmoins la peine.

La réaction des apprentis éventuels à l'égard du projet de brochure est relativement modérée, probablement parce qu'ils ne considèrent pas la SIA comme pertinente dans l'immédiat. La lecture de la brochure permet néanmoins à ces participants de comprendre les fondements de la subvention et de savoir comment et où obtenir de plus amples renseignements à ce sujet. En outre, le contenu de la brochure donne à penser aux apprentis éventuels que le gouvernement du Canada soutient les métiers spécialisés.

Entre les deux versions proposées aux participants, une forte majorité d'entre eux préfèrent la version « bleue ». Ils affirment que cette version est supérieure sur le plan esthétique et semble plus facile à lire. Nous conseillons l'adoption de la version « bleue » de la brochure avec les recommandations suivantes :

- Prévoir des images illustrant un plus vaste éventail de métiers spécialisés;
- Expliquer en termes simples que les ouvriers qui exercent un métier désigné Sceau rouge ont les qualifications nécessaires pour travailler partout au Canada;
- Il faudrait que les renseignements sous la rubrique « Qui peut présenter une demande » ne soient pas présentés sur deux volets et qu'ils ressortent autant que possible;
- Les renseignements sous la rubrique « Quand présenter une demande » sont très difficiles à comprendre. Il serait utile d'ajouter un exemple (p. ex., Tous les apprentis qui compléteront avec succès la première ou la deuxième année/phase de leur programme en 2007 devront présenter leur demande avant le 30 juin 2008);
- À l'intérieur de la brochure, il faudrait que les images soient clairement séparées du texte, voire peut-être limitées aux seules bordures figurant en haut et en bas des volets;
- Il faudrait que le numéro sans frais 1-800-O-CANADA soit plus visible.

Les apprentis sont d'avis que le projet de guide pour la présentation d'une demande est clair et relativement explicite. Ils pensent bien qu'ils seraient capables de le remplir et de présenter les documents à l'appui. Il ressort néanmoins des commentaires des apprentis au sujet du guide qu'un numéro de téléphone ou une adresse Internet permettant d'assurer un suivi brillent par leur absence. Nous recommandons l'ajout de ce genre de coordonnées ainsi que les modifications ou ajouts énoncés ci-dessous :

- Préciser les conditions d'admissibilité présentées dans le premier paragraphe;
- Définir en termes simples, dans une note en bas de page, la notion de « personne protégée »;
- La version française du guide devrait s'appuyer sur une terminologie des métiers spécialisés que connaissent bien les apprentis du Québec, étant donné que le plus clair des demandes en français proviendront de cette province.

Les apprentis s'attendent à ce que la nouvelle de la création de la SIA se répande à grande échelle comme une traînée de poudre grâce au bouche-à-oreille. Ils sont aussi d'accord pour dire que les établissements de formation constituent l'intermédiaire le plus efficace pour faire connaître la SIA. Nous recommandons que les produits de communication, comme les affiches et les brochures, soient acheminés à ces établissements. Nous recommandons en outre que soient envoyés aux personnes occupant au sein de ces établissements des postes clés au chapitre du counseling, de l'orientation et du placement des étudiants une lettre ou un message électronique communiquant des renseignements au sujet du programme et indiquant la disponibilité des produits de communication.

Les apprentis éventuels soulignent qu'il est important de faire connaître les métiers spécialisés comme choix de carrière auprès des élèves du secondaire et des cégépiens. Nous recommandons que le

gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux, les associations industrielles et les syndicats en vue d'élaborer une stratégie de communication visant à faire connaître les métiers spécialisés. La stratégie pourrait comprendre les éléments décrits ci-après :

- Un site Internet spécial visant à communiquer des renseignements sur les métiers spécialisés et sur la formation d'apprenti et à répondre aux questions dans le domaine;
- Une campagne d'information reposant sur la tenue dans des lieux très fréquentés, comme les écoles et les centres commerciaux, de kiosques d'information ciblant les jeunes;
- La réalisation dans le réseau de transport en commun d'une campagne publicitaire ciblant les jeunes;
- La diffusion, à la télévision et à la radio, d'une campagne publicitaire ciblant les jeunes ainsi que les autres personnes qui envisagent des possibilités de carrière.

Enfin, les résultats découlant de l'étude indiquent clairement que le public cible de la SIA privilégiera l'Internet comme moyen d'obtenir des renseignements. Nous recommandons que chacune des pages d'accueil des deux sites Internet énoncés dans la brochure prévoit un moyen clair et non ambigu d'avoir accès à de l'information au sujet de la SIA.

1. INTRODUCTION : OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

1.1 OBJECTIFS

En collaboration avec ses partenaires des secteurs public et privé, le gouvernement du Canada cherche à aborder la pénurie de main d'œuvre dans les secteurs des métiers spécialisés. Dans le cadre du budget de 2006, le gouvernement fédéral a annoncé la création de la Subvention incitative à l'apprentissage (SIA), l'une des trois mesures ayant pour objet de favoriser la formation d'apprenti ainsi que les carrières dans les métiers spécialisés. La SIA permettra aux apprentis de recevoir une subvention imposable de 1 000 \$ au terme de leur première et de leur deuxième année d'études dans le cadre d'un programme de formation d'apprenti faisant partie du Programme de normes interprovinciales Sceau rouge (maximum à vie de 2 000 \$).

Dans le cadre de ses initiatives de promotion et de communication au sujet de la SIA, RHDSC a élaboré un projet de brochure et un guide pour la présentation d'une demande. La brochure vise à présenter les renseignements clés énoncés ci-dessous :

- La nature et l'objet de la SIA;
- Les avantages de la SIA;
- Qui peut présenter une demande;
- Comment et où présenter une demande.

La présente étude vise principalement à présenter aux représentants de RHDSC les commentaires qu'ont formulés les membres du public cible (c.-à-d. les apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge et les particuliers qui envisagent d'entreprendre une carrière dans un métier spécialisé) au sujet des projets de brochure et de guide pour la présentation d'une demande. Dans le cadre de l'étude, nous avons abordé les enjeux suivants :

- Dans quelle mesure le projet de brochure parvient-il à communiquer efficacement les renseignements clés au public cible?
 - ◇ La nature et l'objet de la SIA;
 - ◇ Les avantages de la SIA;
 - ◇ Qui peut présenter une demande;
 - ◇ Comment et où présenter une demande.

- Quels renseignements figurant dans la brochure faudrait-il éliminer?
- Quels renseignements faudrait-il ajouter dans la brochure?
- Le ton et le style de la brochure sont-ils opportuns?
- Quels sont les messages communiqués dans la brochure au sujet des efforts de promotion et de soutien des métiers spécialisés que déploie le gouvernement du Canada?
- Quelles suggestions formulent les membres du public cible au sujet de la façon de les intéresser, de diffuser de l'information sur la SIA et de faire connaître la SIA (p. ex., aux jeunes qui en sont à diverses étapes de leur formation ou de leur vie professionnelle)?
- Dans quelle mesure le processus de demande est-il clair et facile à comprendre?
 - ◇ Les participants comprennent-ils les conditions d'attribution?
 - ◇ Le processus de demande est-il conforme à la description présentée dans la brochure ou est-il différent?
 - ◇ Les participants comprennent-ils les renseignements qu'ils doivent produire?
 - ◇ Est-il facile de produire les renseignements exigés pour la présentation d'une demande?

1.2 MÉTHODOLOGIE

Au total, nous avons tenu 13 groupes de discussion de 90 minutes dans cinq agglomérations au Canada. Huit des groupes réunissaient des apprentis. Les autres groupes de discussion réunissaient des membres du grand public se disant prêts à envisager une carrière dans un métier spécialisé. Au total, nous avons choisi 12 participants pour chaque groupe. La plupart des séances comptaient huit participants. Voici certains des critères d'inclusion :

Apprentis

- Être citoyen canadien ou résident permanent;
- Ne pas faire d'études à l'école secondaire;
- Être un apprenti inscrit auprès d'un employeur, d'un fonds de fiducie pour la formation, d'un centre de formation du syndicat, d'un comité conjoint sur l'apprentissage ou d'autorités compétentes en matière de programme d'apprentissage.

Nous avons aussi veillé à ce que chaque groupe représente divers métiers. À cette fin, nous n'avons jamais retenu plus de deux participants exerçant le même métier.

Apprentis éventuels

- Avoir entre 20 et 35 ans;
- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;
- Se dire prêt à envisager de faire carrière dans un métier spécialisé, c.-à-d. répondre par l'affirmative (au moins « 5 » sur une échelle de degrés d'accord ou de désaccord en sept points) à la question suivante : « Je considérerais une carrière de métier spécialisé. »

Tous les groupes de discussion se sont déroulés dans des installations spécialisées permettant l'enregistrement des commentaires sur bande sonore et l'observation discrète des participants. Les participants ont reçu 50 \$ comme mesure d'incitation à prendre part à l'étude. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des groupes de discussion.

Lieu	Date	Heure	Genre de groupe	Langue
Halifax	Le 30 octobre 2006	17 h 30	« Apprentis »	En anglais
		19 h 00	« Apprentis éventuels »	En anglais
Montréal	Le 31 octobre 2006	17 h 00	« Apprentis éventuels »	En anglais
		18 h 30	« Apprentis »	En français
		20 h 00	« Apprentis éventuels »	En français
Toronto	Le 1 ^{er} novembre 2006	17 h 30	« Apprentis »	En anglais
		19 h 00	« Apprentis éventuels »	En anglais
Calgary	Le 2 novembre 2006	17 h 30	« Apprentis »	En anglais
		19 h 00	« Apprentis éventuels »	En anglais
Montréal	Le 28 novembre 2006	17 h 30	« Apprentis »	En anglais
		19 h 00	« Apprentis »	En anglais
Moncton	Le 29 novembre 2006	17 h 30	« Apprentis »	En français
		19 h 00	« Apprentis »	En français

En consultation avec les représentants de RHDSC, nous avons élaboré le guide du modérateur pour les groupes de discussion. Dans le cadre des groupes de discussion, nous nous sommes aussi servis de certains documents à distribuer (c.-à-d. les deux versions de la brochure ainsi que le guide pour la présentation d'une demande). Les guides, les documents à distribuer de même que le questionnaire de recrutement des participants sont joints dans l'annexe du présent rapport.

1.3 À PROPOS DES ÉTUDES QUALITATIVES

Le principal avantage des groupes de discussion tient à ce qu'ils permettent de sonder de façon approfondie les comportements, perceptions et attitudes des participants à l'égard de la question traitée. La technique des groupes de discussion permet de dégager des idées et des orientations. Elle ne permet pas d'établir des mesures quantitatives précises ou absolues. Pour faciliter la tâche au lecteur, nous présenterons les observations découlant des groupes de discussion comme des résultats définitifs et représentatifs jusqu'à un certain point. Malgré nos meilleurs efforts pour établir, dans les limites des paramètres de sélection, un certain équilibre entre les diverses caractéristiques des participants au cours du processus de sélection, il n'est pas indiqué de tenir ces groupes de discussion (et par conséquent, les observations qui en découlent) pour représentatifs de l'ensemble de la population.

2. OBSERVATIONS DÉTAILLÉES

2.1 EXPÉRIENCES ET PERCEPTIONS DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET DE LA FORMATION D'APPRENTI

Les groupes de discussion se sont ouverts sur une discussion s'attachant à nombre de grandes questions dans le contexte de la formation d'apprenti et des métiers spécialisés. Les apprentis devaient réfléchir à leur choix de faire carrière dans un métier spécialisé et plus particulièrement, aux défis qui se présentent au cours de leur formation d'apprenti. En général, cette discussion s'est poursuivie pendant une quinzaine de minutes. Les apprentis éventuels ayant participé à l'étude ont discuté pendant une quarantaine de minutes d'un plus vaste éventail de questions liées à leur perception des métiers spécialisés, des possibilités de carrière dans les métiers spécialisés et des obstacles auxquels ils ont été confrontés dans leurs démarches en vue de faire carrière dans ce domaine. Dans un premier temps, nous nous pencherons sur les points de vue des apprentis.

a) Les expériences des apprentis

Tous les apprentis ayant participé à l'étude se disent satisfaits de leur choix de carrière : « Je suis vraiment heureux d'avoir plongé. Je n'ai pas de regrets. » Un grand nombre font valoir qu'ils ont aimé leur expérience de la formation d'apprenti. Certains mettent l'accent sur la mesure dans laquelle leur travail leur permet d'enrichir leur créativité. D'autres signalent qu'il est satisfaisant de travailler à résoudre des problèmes « concrets » et de réaliser des produits tangibles, compte tenu surtout de leurs perceptions des « emplois de bureau », qu'ils considèrent généralement comme ennuyants et stériles. Dans la même veine, bon nombre d'apprentis sont d'avis que leur expérience des études secondaires leur a fait comprendre qu'il pouvait être malavisé d'aspirer à une carrière fondée sur un parcours considérable d'apprentissage en salle de classe : « Je n'aimais pas l'école. J'aime bien apprendre, mais je préfère apprendre en travaillant qu'apprendre en lisant. »

La plupart s'entendent pour dire que leurs compétences spécialisées font l'objet d'une forte demande qui se maintiendra, surtout dans les régions où l'on observe une croissance économique rapide : « Je pourrais quitter tout de suite pour le nord de l'Alberta et bien gagner ma vie. Je n'ai même pas besoin d'attendre d'avoir complété ma formation d'apprenti. » Les participants s'attendent à ce que la continuité de la forte demande soit synonyme de bons salaires et d'excellentes possibilités de travail autonome : « T'as pas besoin de grand chose au début. Deux ou trois gars, des outils et un camion. »

Il ressort des commentaires de l'ensemble des apprentis que deux importantes difficultés se présentent au cours de leur formation. Le premier défi, qui est aussi le plus important, tient aux difficultés

qu'ils éprouvent à subvenir à leurs besoins tout en recevant une formation d'apprenti. Certains des participants qui n'habitent plus chez leurs parents ou qui ont des enfants racontent leurs difficultés à cet égard, de même que les participants de Halifax, dont le salaire semble inférieur à celui des participants des autres agglomérations : « C'est vraiment difficile. J'ai deux enfants et je gagne moins de la moitié de ce que reçoit un ouvrier. » Ceux qui doivent acquitter des droits de scolarité élevés (p. ex., coiffure) ou qui ont dû se procurer des outils dispendieux (p. ex., réparation d'automobiles) ont aussi des difficultés à subvenir à leurs besoins. Les apprentis qui vivent chez leurs parents et qui n'ont pas de personnes à charge indiquent qu'ils n'ont pas trop de difficultés à joindre les deux bouts, de même que la plupart des participants du groupe de Calgary : « Le salaire est bon, même pour un apprenti. » Les apprentis signalent aussi qu'il y a des différences de salaire considérables d'un métier à l'autre.

Le deuxième défi important défini par les apprentis tient à la difficulté de trouver un employeur qui accepte des apprentis : « Un grand nombre d'employeurs ne veulent pas prendre d'apprentis parce qu'au début, on ne peut pas faire grand chose. Les employeurs veulent des gens qui peuvent vraiment faire le travail. »

Un nombre d'apprentis relativement restreint ont envisagé d'abandonner leur programme pour des motifs financiers. Par ailleurs, une poignée d'apprentis ont envisagé l'abandon suite à d'autres genres de difficultés : « Il y avait beaucoup de choses en même temps au début, et j'ai commencé à me demander si c'était pour moi. »

Les apprentis semblent connaître assez bien les programmes d'aide financière, dont plus particulièrement les prêts étudiants (pour ceux qui en sont au stade des cours préparatoires à l'apprentissage) et la déduction fiscale accordée à l'échelon fédéral pour les outils. Un faible nombre de participants recourent aussi aux programmes provinciaux de subvention/soutien pour la formation d'apprenti (p. ex., en Saskatchewan). Néanmoins, malgré leur niveau de connaissances impressionnant, tous les apprentis sont aussi d'avis qu'il est fort probable qu'il y ait au moins un programme d'aide financière du gouvernement fédéral ou provincial à l'intention des apprentis dont ils ne sont pas au courant : « Oui, je suis certaine qu'il existe sans doute quelque chose auquel j'aurais droit mais que je ne connais pas. »

À ce chapitre, la plupart des apprentis expriment une préférence marquée à l'égard de l'Internet comme moyen de faire des recherches de renseignements au sujet des programmes gouvernementaux d'aide financière, comme ils l'indiqueront aussi plus tard au cours des discussions. Plus particulièrement, un grand nombre affirment qu'ils commenceraient leurs recherches sur les sites provinciaux ayant pour objet la formation et les programmes d'apprentissage. D'autres signalent qu'ils consulteraient le site Internet de leur école. Des apprentis affirment également qu'ils consulteraient les sites du gouvernement du Canada dans le cadre de leurs démarches de recherche de financement, mais leurs idées sont moins précises à l'égard d'un éventuel point de départ : « Je consulterais canada.gc.ca. » « J'irais sur le principal site du gouvernement fédéral et je taperais *formation d'apprenti*. » Un nombre restreint de participants indiquent qu'ils visiteraient le « centre d'emploi » (expression la plus fréquente, au cours des discussions, pour désigner le centre de service) afin d'obtenir des renseignements au sujet des programmes possibles d'aide financière. Ils ne sont toutefois pas nombreux à dire qu'ils communiqueraient

par téléphone avec le gouvernement du Canada pour obtenir de plus amples renseignements. À ce sujet, certains indiquent qu'ils ne sauraient pas où appeler, tandis que d'autres supposent qu'il serait frustrant et en bout de ligne, inutile d'entreprendre des démarches pour obtenir de l'information au téléphone : « Je ne me servais pas du téléphone. On vous met en attente, puis il faut écouter le menu au complet. Je ne pense pas que ça me permettrait d'obtenir de l'information de toute façon. » Il importe de souligner que quelques participants seulement sont au courant que les Centres Service Canada ont remplacé les centres d'emploi. De même, dans une proportion d'environ un tiers, les participants connaissent le numéro 1-800-0-CANADA. Toutefois, ils sont peu nombreux à avoir déjà recouru au numéro.

b) Les perceptions des apprentis éventuels

Comme il fallait s'y attendre, compte tenu des caractéristiques du processus de sélection, les apprentis éventuels ayant participé à la présente étude ont des perceptions très favorables à l'égard des métiers spécialisés. Il y a néanmoins des différences considérables au chapitre de la mesure dans laquelle ils envisagent le domaine des métiers comme choix de carrière. Dans certains cas, les participants ont déjà suivi une formation d'apprenti ou encore, ils ont déjà entrepris des démarches pour devenir apprenti : « J'ai commencé en machinerie industrielle, mais j'ai été mis à pied. En ce moment, je reçois de l'assurance-emploi, mais j'aimerais commencer un autre métier. » « Je travaille pour une entreprise qui prend des apprentis. On m'appuiera si je décide d'aller de l'avant. » D'autre part, les participants comprenaient aussi des étudiants universitaires et des personnes occupant des emplois sérieux à plein temps (p. ex., à la banque, technicien en informatique). Ces participants se sont découverts un intérêt professionnel pour les métiers spécialisés, mais sont d'avis qu'ils ne sont pas en mesure de passer à l'action dans l'immédiat : « C'est ma dernière année à l'Université. J'aimerais devenir travailleur social mais si ça ne fonctionne pas, j'envisagerai un métier. Mon père est électricien, je connais bien les outils et les choses de ce genre. » Les autres participants se situent quelque part entre les deux, occupant un emploi dont ils sont d'avis qu'il est faiblement rémunéré et qu'il offre peu de possibilités de promotion. Ces participants indiquent qu'ils manquent de motivation et d'information pour recommencer dans le domaine des métiers spécialisés : « Je suis serveuse mais l'art culinaire m'intéresse. J'en ai parlé aux gens du restaurant, sauf que je ne sais pas trop ce qui m'attendrait et si j'aurais les moyens. »

Voici les avantages liés à une carrière dans le domaine des métiers spécialisés selon les apprentis éventuels :

- Les compétences des gens de métiers spécialisés font l'objet d'une forte demande : « Il y a des emplois pour les gens qui ont les bonnes compétences. »
- Une bonne paie, une occasion de bien gagner sa vie.
- L'occasion de créer une entreprise : Les participants sont d'avis que par l'entremise des métiers spécialisés, il est relativement facile de travailler à son compte ou de devenir propriétaire d'entreprise.

- La satisfaction de créer, de produire et de réparer des choses : « Certains de mes amis font un métier spécialisé. On passe à côté d'un édifice et ils disent "J'y ai participé". Je trouve ça plutôt *cool*. »
- Les avantages pour la santé de faire un travail dans le cadre duquel il faut être actif : « Tu travailles à l'extérieur ou tu fais travailler son corps. Tu cours bien moins de risques de devenir gros. »

Selon les apprentis éventuels, les principaux inconvénients liés à une carrière dans le domaine des métiers spécialisés ont trait aux aspects physiques. Nombre de participants signalent qu'ils se préoccupent des blessures susceptibles de mettre un terme à une carrière : « Si tu te blesses le dos ou à l'œil, tu ne pourras peut-être plus travailler. Qu'est-ce que tu fais dans ce cas-là? » De même, les apprentis éventuels décrivent les métiers comme des activités exigeantes physiquement, voire pénibles : « Même si vous ne travaillez pas sur un chantier de construction en plein hiver. Disons que vous travaillez dans une cuisine, c'est difficile. Il faut être debout toute la journée. Il fait chaud. Il y a des risques de brûlure ou de coupure. » Un grand nombre d'autres apprentis éventuels signalent simplement que les métiers sont « salissants ». Fait intéressant, au nombre des inconvénients, les apprentis éventuels ne désignent pas les perceptions négatives dans la population ou encore les stéréotypes au sujet des métiers spécialisés. Bien que les apprentis éventuels reconnaissent que traditionnellement, certaines personnes, surtout dans le système scolaire, regardent les métiers spécialisés de haut, ils sont d'avis que ces perceptions évoluent favorablement : « Des métiers **spécialisés**. Voilà le mot clé. Ça n'a rien à voir avec le gars qui balaie le plancher de l'atelier. » Ces participants sont aussi d'avis que les comptes rendus faisant état dans les médias des pénuries de main d'œuvre dans le domaine des métiers spécialisés ainsi que des salaires élevés de certains gens de métiers ont contribué à détruire ces stéréotypes. Ils signalent en outre que l'explosion des émissions de télévision présentant des améliorations ou rénovations de maisons a aussi joué un rôle à ce chapitre : « J'adore ces émissions et je serais enchantée de pouvoir remodeler une maison et la transformer. Je ne pense pas qu'il y ait grand monde qui regarde ces ouvriers de haut. »

Dans l'ensemble, les principaux obstacles auxquels les apprentis éventuels affirment avoir été confrontés dans leur projet de faire carrière dans les métiers spécialisés s'attachent aux préoccupations liées à la nécessité de gagner leur vie tout en suivant le programme de formation d'apprenti. Cela revêt une importance toute particulière chez ceux qui ont des prêts étudiants ou une famille. Il appert aussi que ces participants ne disposent pas de toute l'information voulue au sujet des métiers et de la formation d'apprenti.

Pour les apprentis éventuels, la principale source d'information au sujet des métiers spécialisés est le bouche-à-oreille, surtout par l'intermédiaire des amis ou des membres de leur famille qui exercent un métier spécialisé ou sont apprentis. Un nombre relativement faible de participants ont cherché à obtenir des renseignements concrets sur la façon de commencer à exercer un métier spécialisé. À ce moment-ci de la discussion, mais aussi lorsqu'il sera question d'autres enjeux, un grand nombre des participants émettent l'avis que dans le système scolaire, les métiers spécialisés ne sont pas présentés à leur juste valeur, et que les élèves qu'une carrière dans ces domaines intéresse doivent souvent se

débrouiller tout seuls : « Les conseillers avaient toujours du temps pour les élèves qui voulaient discuter du choix d'une université, mais parler de métiers? Oubliez ça. »

La discussion ayant pour objet les perceptions des participants à l'égard de ce que le processus suppose illustre bien l'insuffisance de leurs connaissances sur le sujet. Par exemple, de nombreux participants tiennent pour acquis qu'il faut compter un an ou deux avant de devenir ouvrier spécialisé. La plupart des participants ne savent rien au sujet des frais de scolarité ou du coût des outils, tandis qu'un grand nombre d'entre eux sont surpris d'apprendre que le travail que font les apprentis est rémunéré. De plus, de nombreux participants sont incertains de l'importance des cours en salle de classe *par rapport à l'apprentissage* « en travaillant ». Et presque tous les participants s'interrogent sur l'éventail de métiers spécialisés au Canada.

Les participants accueillent favorablement la possibilité, pour les apprentis, d'être payés au cours de leur formation. La durée de la plupart des programmes d'apprentissage (trois à cinq ans), de même que le coût des outils nécessaires dans certains métiers (p. ex., réparation d'automobiles), font toutefois l'effet d'une douche froide à de nombreux apprentis éventuels. En bref, il appert que les apprentis éventuels avaient sous-estimé le degré *d'engagement* que suppose une formation d'apprenti : « Je n'avais pas pris conscience du temps que ça prend. Ce n'est pas à prendre à la légère. C'est un engagement beaucoup plus important que je pensais. »

Comme nous l'avons observé chez les apprentis, les apprentis éventuels désignent l'Internet comme point de départ probable de leurs recherches de renseignements concrets sur les métiers spécialisés et la formation d'apprenti. Cependant, la plupart de ces participants n'ont qu'une idée vague de la façon dont ils lanceraient leur recherche : « J'imaginerai que je chercherai *métiers spécialisés* sur Google. » « J'accéderai à un site Internet du gouvernement. » Un grand nombre indiquent aussi qu'ils visiteraient le collège près de chez eux, tandis que d'autres communiqueraient avec un employeur.

2.2 RÉACTION À L'ÉGARD DE LA BROCHURE SUR LA SIA

Avant de recevoir un exemplaire de la brochure pour examen et commentaires, les apprentis devaient réagir à l'annonce de la création d'un nouveau programme du gouvernement du Canada intitulé la *Subvention incitative à l'apprentissage*. Leurs réactions varient de scepticisme léger à enthousiasme, tandis qu'un grand nombre de participants envisagent avec optimisme mais prudence l'éventualité de pouvoir tirer parti de la Subvention. La plupart des apprentis s'intéressent sans tarder au mot « incitative », qui indiquerait selon plusieurs que la Subvention viserait à encourager les gens à **s'inscrire** à un programme d'apprentissage, plutôt que de viser à aider ceux qui y participent déjà : « On dirait que c'est davantage pour convaincre ceux qui envisagent la formation d'apprenti. » « Oui, je pense que ça s'adresse davantage aux élèves du secondaire. J'ai presque complété ma formation. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement chercherait à m'encourager. » Par ailleurs, sans se soucier de la possibilité que le programme cible les apprentis éventuels plutôt que ceux qui participent déjà à des programmes de formation, tous les

participants indiquent que le programme a suffisamment éveillé leur curiosité pour qu'ils cherchent à obtenir de plus amples renseignements au sujet de la SIA : « Bien sûr, je voudrais en savoir plus. Peut-être que le programme récompense les gens qui entreprennent une formation d'apprenti, peut-être que le mot *incitative* vient de là. » Les apprentis participant au groupe de discussion qui s'est déroulé en français à Montréal jugent l'expression *apprentissage* quelque peu étrangère. Ils suggèrent que le mot *apprenti* soit envisagé dans l'élaboration d'un autre titre de programme.

De nouveau, la plupart désignent l'Internet comme source d'information qu'ils consulteraient le plus probablement pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la nouvelle subvention. Les participants sont d'avis qu'étant donné qu'ils connaissent le nom du programme, il serait relativement facile de se renseigner à ce sujet. Ils signalent qu'ils pourraient effectuer une recherche au moyen de Google ou visiter un site Internet du gouvernement du Canada. Les autres signalent qu'ils tenteraient d'en savoir davantage au sujet de la SIA à leur école : « Les conseillers de l'école doivent connaître toutes ces choses-là. » Quelques participants préféreraient téléphoner à un bureau du gouvernement ou s'y rendre en personne.

Dans l'ensemble, les réactions à l'égard de la brochure sont positives. Toutefois, il y a des différences entre les réactions des apprentis et celles des apprentis éventuels. Nous nous pencherons sur les points de vue des apprentis dans un premier temps.

a) La réaction des apprentis

Les apprentis estiment que la brochure est claire et utile. Ils sont d'avis que le montant de la subvention est considérable. Ils sont toutefois déçus d'apprendre que cette somme est imposable : « C'est bizarre. On vous donne de l'argent, puis on en reprend une partie. » La plupart des apprentis ont bien compris les aspects de la SIA qui sont énoncés ci-dessous :

- La SIA cible les apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge;
- Les apprentis qui ont terminé avec succès la première ou deuxième année de leur programme d'apprentissage sont admissibles;
- Le programme prévoit une subvention imposable en espèces s'établissant à 1 000 \$ par année, et les apprentis recevront au maximum 2 000 \$ grâce à la SIA;
- Les apprentis doivent présenter une demande et produire des documents à l'appui pour recevoir la subvention;
- Deux sites Internet présentent de plus amples renseignements;
- Le gouvernement du Canada compte deux autres programmes qui encouragent les gens à faire carrière dans un métier spécialisé : le premier cible les apprentis et le deuxième, les employeurs.

Par ailleurs, en se fondant sur les renseignements présentés dans la brochure, les apprentis ont de la difficulté à établir s'ils satisferaient aux critères d'admissibilité à la SIA. En effet, une poignée de participants seulement affirment savoir avec certitude s'ils sont ou non admissibles : « J'en suis à ma troisième année, alors je ne crois pas satisfaire aux critères, mais ça dépend aussi de ce qui est entendu par « année ». Je présenterais probablement une demande, à tout hasard. »

Les participants ont relevé les enjeux ou questions ci-dessous au sujet des critères d'admissibilité :

- Certains participants ne savent pas trop si les personnes inscrites à un programme de formation préparatoire à l'apprentissage, que certains appellent la phase des cours en « salle de classe » de la formation d'apprenti, ont droit à la Subvention. Suite à un deuxième examen de la brochure et à une discussion entre les participants, la plupart sont arrivés à la conclusion que les personnes qui participent à ces premières étapes du processus de formation n'ont pas droit à la SIA à ce moment-là, car elles ne sont pas encore des **apprentis inscrits**. Les participants s'entendent pour dire qu'il faudrait insister sur ce renseignement d'importance dans la brochure.
- Les participants ont eu du mal à accorder leur parcours avec les critères d'admissibilité fondés sur l'année ou la phase dans le programme d'apprentissage. À cet égard, ils signalent que leur programme s'articule autour d'un nombre d'heures ou autour de blocs et modules, et que si, d'une part, ils peuvent tenter d'établir une estimation raisonnable de ce que ça représente en nombre d'années, ils ne seront pas tout à fait certains de l'équivalence : « Je pense que dans mon programme, une année correspond à 1 500 heures, mais je ne suis pas certaine. »
- Un faible nombre de participants ont compris le délai imparti pour la présentation de la demande. D'abord et avant tout, un assez bon nombre d'apprentis qui avaient déjà terminé ou qui étaient sur le point de compléter leur première ou deuxième année en 2006 ne savait pas trop s'ils auraient droit à une subvention pour cette année-là : « Ma première année prend fin en décembre, cette année; si je me fie à ce j'ai lu, j'ai six mois pour présenter une demande en 2007. C'est bien ça? » Suite à une discussion entre les participants et à une nouvelle lecture de la section « Quand présenter une demande », la plupart sont d'avis qu'il faut avoir terminé sa première ou deuxième année en 2007 pour avoir droit à la Subvention cette année-là : « Bon. Je n'y ai pas droit pour ma première année parce que je terminerai en 2006, mais je serai admissible pour ma deuxième année, car je la compléterai après le 1^{er} janvier 2007. » Par ailleurs, le passage suivant est plus problématique : « Vous aurez six mois à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle vous avez terminé avec succès la première ou deuxième année ou phase de votre programme pour présenter une demande. » La plupart croient que le passage signifie qu'ils ont six mois pour présenter une demande après avoir terminé avec succès une année. Par exemple, un apprenti dont la première année se terminerait en mars 2007 aurait six mois à compter de ce moment-là (soit jusqu'en septembre 2007) pour présenter sa demande. À peine une poignée de participants ont compris qu'ils auraient six mois pour présenter leur demande au cours de la prochaine année civile (soit

jusqu'en juin 2008, dans le cas cité en exemple) : « Là, j'ai compris, mais il faudrait ajouter un exemple ou autre chose parce que ce n'est vraiment pas ce que j'avais compris à la première lecture. » Les participants suggèrent l'ajout d'un ou de deux exemples, peut-être dans un tableau, pour aider les lecteurs à comprendre cet aspect du processus de demande de subvention.

Même si les apprentis ont de la difficulté à comprendre les critères d'admissibilité de la SIA, ils ne semblent pas frustrés ou découragés. Tous les participants affirment au contraire qu'ils chercheraient simplement à obtenir des éclaircissements par l'entremise de l'une des trois voies de service du gouvernement (c.-à-d., l'Internet, le téléphone ou en personne). Certains des participants, qui se disent assez confiants de satisfaire aux critères d'admissibilité, indiquent qu'ils tenteraient leur chance et présenteraient une demande sans entreprendre plus de recherches.

Les participants indiquent que les deux adresses Internet présentées dans la brochure (c.-à-d. www.rhdsc.gc.ca et www.servicecanada.gc.ca) sont, et de loin, les sources d'information de suivi qu'ils consulteraient le plus probablement. Certains signalent qu'il est « difficile de ne pas remarquer » ces deux sites Internet : « Je pense qu'ils sont indiqués cinq fois. » Les participants ne considèrent pas la présentation dans la brochure de **deux** sites Internet (en outre du site Internet sur le Sceau rouge) comme déroutante ou inhabituelle. La plupart signalent qu'ils commenceraient sans doute par consulter le premier site (c.-à-d., www.rhdsc.gc.ca), puis qu'ils consulteraient l'autre site au besoin. À moins que des questions clés ne demeurent sans réponse après la consultation des sites Internet, les participants sont peu nombreux à indiquer qu'ils préféreraient visiter le Centre Service Canada près de chez eux. Pour la plupart des gens, la perspective de recourir au téléphone en vue d'obtenir des renseignements supplémentaires demeure peu séduisante. Un bon nombre signalent aussi ne pas avoir remarqué le numéro de téléphone 1-800-0-CANADA figurant au bas du dernier volet. Le numéro est particulièrement difficile à voir dans la version bleue de la brochure : « Je ne l'avais même pas remarqué. Le numéro ne ressort pas sur le fond brun. » « Le pylône de la photo détourne l'attention du lecteur. »

b) La réaction des apprentis éventuels

La réaction des apprentis éventuels à l'égard du projet de brochure est relativement modérée. Ils comprennent que la SIA est une subvention imposable en espèces destinée aux apprentis ayant terminé leur première ou deuxième année et qu'il s'agit par conséquent d'un programme qui ne les vise pas directement. La brochure est néanmoins parvenue à éveiller la curiosité de ces participants au sujet des métiers spécialisés. Plus particulièrement, le paragraphe décrivant le Programme de normes interprovinciales Sceau rouge a attiré leur attention. La plupart comprennent que cette désignation permet aux gens de métiers spécialisés de travailler partout au Canada sans devoir renouveler leur qualification de quelque façon que ce soit, ce qui a fait forte impression chez eux : « Entre autres choses, je ne veux pas me lancer dans un métier spécialisé pour le moment car je ne sais pas si je veux habiter en Alberta toute ma vie. Le Programme Sceau rouge change la donne. » Les apprentis éventuels indiquent aussi qu'ils aimeraient en savoir davantage au sujet des 47 métiers désignés Sceau rouge. À ce sujet, un grand

nombre de participants signalent qu'ils consulteraient le site Internet présenté dans le paragraphe en question pour obtenir de plus amples renseignements. Cette observation revêt une importance toute particulière compte tenu de la discussion initiale à laquelle se sont prêtés ces participants au sujet des métiers spécialisés. Au cours de cette discussion, ils avaient tendance à traiter seulement des six ou sept métiers les plus connus (p. ex., plomberie, charpenterie, mécanique d'automobile, soudage, etc.) : « Il ne fait aucun doute que j'aimerais savoir quels sont ces 47 métiers. »

Dans la même veine, les apprentis éventuels ont tout de suite remarqué les deux autres sites Internet mis en évidence dans la brochure. Ils supposent que ces sites pourraient leur permettre d'obtenir des renseignements utiles d'ordre général sur les métiers spécialisés de même que sur ce qu'il faut faire pour devenir apprenti. Autrement dit, ils s'attendent à y obtenir des réponses aux questions clés qui ont été soulevées précédemment au cours de la discussion (p. ex., renseignements sur le marché du travail, coût, durée, salaire au cours de la formation d'apprenti, rapport entre les cours en salle de classe et l'apprentissage « en travaillant », etc.).

Dans l'ensemble, les apprentis éventuels sont d'avis que la lecture de la brochure les a encouragés dans une certaine mesure à envisager les métiers spécialisés comme choix de carrière : « Ce n'est pas demain que je recevrai 1 000 \$, alors ça ne me touche pas vraiment. Mais je suis content de connaître le Sceau rouge et les sites Internet. » La brochure est parvenue à éveiller leur intérêt tout en présentant diverses façons d'obtenir de plus amples renseignements. Chez certains de ces participants, la SIA, de même que les deux autres programmes de l'Agence du revenu du Canada décrits dans la brochure, n'ont pour tout effet que de leur apprendre que le gouvernement du Canada soutient les métiers spécialisés : « Je pense que ça indique que si je décide de devenir apprenti, je trouverai une forme d'aide. »

c) Les réactions aux deux versions possibles

Les participants des divers groupes de discussion ont examiné les deux versions de la brochure (c.-à-d., la version « bleue » et la version « or »). Le contenu des deux versions est identique. Seule la présentation graphique diffère. Nous avons assuré une rotation de l'ordre de présentation des versions pour éliminer l'effet lié à l'ordre.

Une forte majorité des participants préfèrent la version bleue. Ils sont d'avis que dans cette version, qui est plus attrayante sur le plan esthétique, il est plus facile de lire l'information. Voici certaines de leurs observations précises :

- L'importante section « Qui peut présenter une demande » ressort davantage dans la version bleue. Certains suggèrent toutefois le recours à un ton plus pâle de bleu. Un grand nombre indiquent aussi que parce que ces renseignements sont présentés sur deux volets, le lecteur risque de ne pas les lire aussi attentivement ou même, de ne pas les remarquer.
- Les images en arrière plan (p. ex., le pylône) détournent l'attention de certains.

- La brochure présente un nombre suffisant d'images, lesquelles ne devraient toutefois pas encombrer le texte.
- Il semble y avoir une légère préférence pour les images en couleurs par rapport aux images monochromes.
- Un grand nombre de participants sont d'avis que les images mettent trop l'accent sur des métiers industriels et des métiers de construction. Par ailleurs, les participants approuvent l'équilibre hommes-femmes dans les photos.
- Il est difficile de voir le numéro de téléphone 1-800-0-CANADA.

d) Illustration des principales observations

Cette section présente un résumé illustré des principales observations s'attachant à la brochure sur la SIA.

Subvention incitative à l'apprentissage

Miser sur les gens de métiers spécialisés au Canada



Les images sont trop axées sur des métiers industriels/métiers de la construction. Il faudrait plus de variété. Bon équilibre hommes-femmes.



Dans de nombreux métiers spécialisés, la formation d'apprenti est déterminante pour devenir un ouvrier certifié. Afin de contribuer à répondre aux besoins futurs en matière d'ouvriers spécialisés, le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires dans le but de multiplier les possibilités d'apprentissage et de soutenir les Canadiens qui travaillent dans les métiers spécialisés.

EN QUOI CONSISTE LA SUBVENTION INCITATIVE À L'APPRENTISSAGE?

La Subvention incitative à l'apprentissage (SIA) est une subvention imposable de 1 000 \$ par année. Elle est offerte aux apprentis une fois qu'ils ont terminé la première ou la deuxième année ou phase de leur programme d'apprentissage dans l'un des métiers visés par le Programme du Sceau rouge.



Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge a été mis sur pied afin de favoriser la mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. Il encourage l'uniformisation des programmes de formation et d'accréditation sur tout le territoire canadien. Il existe actuellement 47 métiers désignés Sceau rouge. Pour consulter une liste complète de ces métiers, visitez le www.sceau-rouge.ca. Pour en savoir plus sur les métiers désignés dans votre province ou territoire, communiquez avec le directeur de l'apprentissage de votre province ou territoire ou visitez le www.rhdsc.gc.ca.

La subvention est imposable, et un maximum de 2 000 \$ peut être versé par apprenti.

POURQUOI PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SIA?

La SIA vise à :

- 1) vous aider à payer une partie de vos frais de scolarité, de déplacement et d'achat de matériel;
- 2) vous encourager à terminer votre programme d'apprentissage et à obtenir le Sceau rouge, ce qui vous permettra d'exercer vos compétences et d'appliquer vos connaissances partout au Canada.

Le sceau est attrayant et éveille l'intérêt des apprentis éventuels à l'égard des métiers spécialisés. Amélioration possible : l'ajout d'un énoncé simple (p. ex., les gens de métiers spécialisés désignés Sceau rouge peuvent travailler partout au Canada).



COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Pour présenter une demande de SIA, suivez les étapes suivantes :

1. Remplissez un formulaire de demande de SIA que vous pouvez télécharger à partir du www.rhdsc.gc.ca ou du www.servicecanada.gc.ca.
2. Fournissez des documents qui prouvent votre inscription (preuve d'inscription recevable par la province ou le territoire où vous êtes inscrit en tant qu'apprenti).
3. Fournissez des documents qui prouvent que vous avez terminé la première ou la deuxième année ou phase de votre programme (relevé de notes ou lettre rédigée par la personne responsable de votre programme).

Pour en savoir plus sur les documents que vous devez fournir pour être admissible à la SIA, rendez-vous au www.rhdsc.gc.ca ou au www.servicecanada.gc.ca. Vous devez envoyer votre formulaire de demande ainsi que les documents à l'appui à Service Canada.

Vous pouvez soumettre votre formulaire de demande de plusieurs façons :

1. Par la poste ou par télécopieur :

Résidents du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Ontario :

Subvention d'encouragement à l'apprentissage
Service Canada
xxx xx xxx xxx
Numéro de télécopieur : xxx



Les images ne devraient pas encombrer le texte.

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE? Pour être admissible à la SIA :

- être citoyen canadien, résident permanent ou personne protégée;
- ne plus faire partie du système d'enseignement secondaire;
- être inscrit comme apprenti auprès d'un employeur, d'un fonds de conjoint de formation par l'apprentissage ou d'un organisme d'apprentissage;
- être inscrit dans un métier désigné par le Programme des normes d'apprentissage;
- être en mesure de démontrer que vous avez terminé la première ou la deuxième année ou phase de votre programme pour présenter une demande.

Il est difficile de voir et de lire ces renseignements parce qu'ils sont présentés sur deux volets. La couleur est trop vive. Il faudrait encourager les lecteurs, qui sont susceptibles d'avoir droit à la SIA même s'ils ne se croient pas admissibles, à obtenir de plus amples renseignements sur un site Internet.



La plupart préfèrent les photos aux images monochromes.

Résidents du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nunavut, du Yukon et du NT :

Subvention d'encouragement à l'apprentissage
Service Canada
xxx xx xxx xxx
Numéro de télécopieur : xxx

Résidents du Québec :

Subvention d'encouragement à l'apprentissage
Service Canada
xxx xx xxx xxx
Numéro de télécopieur : xxx

2. En personne à votre centre local de Service Canada. Consultez le www.servicecanada.gc.ca pour trouver le centre le plus près de chez vous.

Service Canada s'occupera de vérifier et de confirmer votre admissibilité en examinant votre formulaire de demande ainsi que les documents à l'appui que vous aurez fournis.

QUAND PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Les formulaires seront disponibles en ligne au www.rhdsc.gc.ca et au www.servicecanada.gc.ca à compter du 1^{er} janvier 2007.

Vous devez avoir terminé avec succès la première ou la deuxième année ou phase de votre programme d'apprentissage le 1^{er} janvier 2007 ou la terminer après cette date. Vous aurez six mois à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle vous avez terminé avec succès la première ou deuxième année ou phase de votre programme pour présenter une demande.



Très difficile à comprendre. Des exemples seraient utiles.

vous devez remplir les conditions suivantes :

fiducie pour la formation, d'un centre syndical de formation, d'un comité d'apprentissage;
interprovinciales Sceau rouge;
la deuxième année ou phase de votre programme d'apprentissage en une lettre rédigée par la personne responsable de votre programme).



Vous devrez présenter deux formulaires distincts pour recevoir les deux subventions correspondant à chaque année ou phase de votre programme d'apprentissage.

DU SOUTIEN POUR LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour accroître les possibilités d'emploi dans les métiers spécialisés, encourager la formation d'apprenti en milieu de travail et aider davantage de jeunes Canadiens à entreprendre une carrière dans un métier spécialisé.

En plus de la SIA, il existe deux programmes offerts par l'Agence du revenu du Canada conçus pour aider les apprentis à financer l'achat d'outils ainsi que pour inciter les employeurs à engager des apprentis :

- une nouvelle déduction pouvant atteindre 500 \$ pour l'achat des outils nécessaires à l'apprenti;
- un nouveau crédit d'impôt pouvant atteindre 2 000 \$ par année pour les employeurs qui engagent des apprentis dans un des métiers Sceau rouge.





POUR EN SAVOIR PLUS

Subvention incitative à l'apprentissage
Service Canada
140, promenade du Portage, Portage IV
Gatineau QC K1A 0J9

Sans frais : 1-800-0-CANADA
TTY : 1-800-465-7735

www.rhdsc.gc.ca
www.servicecanada.gc.ca

Les images et les couleurs ne devraient pas camoufler le texte.

Il faudrait que le numéro de téléphone ressorte davantage/qu'il soit plus facile à voir.

2.3 RÉACTION À L'ÉGARD DU GUIDE POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Les apprentis ayant participé aux groupes de discussion devaient examiner un projet de guide pour la présentation d'une demande de SIA et formuler des commentaires connexes. Dans l'ensemble, les participants sont d'avis que le document est clair et relativement explicite, surtout en comparaison de documents semblables au moyen desquels ils ont produit des demandes dans le passé (p. ex., demande de prêt étudiant). Sauf quelques exceptions, les participants sont d'avis qu'ils seraient capables de remplir la demande et de présenter les documents à l'appui. Comme nous l'avons aussi observé au chapitre des réactions à l'égard de la brochure, il ressort des discussions sur le guide que les participants s'attendent tout de même à ce que le processus s'accompagne de son lot de tracas mais qu'ils estiment qu'ils sont néanmoins en mesure de présenter une demande remplie en bonne et due forme : « Je ne suis pas certain de ce que veut dire *wallet card* (carte d'identité de format portefeuille) exactement, mais j'arriverais à comprendre. » De plus, les participants signalent souvent que la brochure et le guide se complètent. Selon les participants, la page du guide sur les Modalités s'est révélée particulièrement éclairante. Voici les diverses observations d'importance au sujet du Guide :

- Le premier paragraphe signale qu'il faut avoir terminé avec succès les **deux premières années** d'un programme d'apprentissage approuvé pour recevoir la SIA. Les participants estiment que le passage est déroutant et incompatible avec ce qu'ils ont retenu de la brochure : « En fait, c'est la première **ou** la deuxième année, n'est-ce pas? »
- Case 14 : Personne ne sait ce que signifie l'expression « personne protégée ».
- Les participants des groupes de discussion en français s'entendent pour dire que le guide, qui est néanmoins intelligible, recourt à un jargon qui leur est parfois étranger : « Certaines des expressions du Guide ne correspondent pas du tout aux mots que nous employons au Québec. »
- Les participants réitèrent la mesure dans laquelle il est difficile de convertir en années/niveaux les progrès en heures, en blocs ou en modules d'un apprenti.
- Quelques participants, surtout à Montréal, sont d'avis que la disposition sur le « Paiement assujéti à l'affectation de fonds par le Parlement » mine la crédibilité du programme : « Cela n'inspire pas trop confiance; ça donne l'impression que le programme pourrait disparaître n'importe quand. »
- Certains se demandent pourquoi le guide ne comprend pas un numéro de téléphone ou une adresse Internet à l'intention des personnes qui aimeraient obtenir des éclaircissements au sujet du processus de demande.

Parce que le Guide ne comprend pas de renseignements sur la façon dont les demandeurs éventuels peuvent obtenir de l'aide, les participants affirment qu'ils ne savent pas trop où ils s'adresseraient s'ils avaient besoin d'aide. Un grand nombre signalent les sites Internet et le numéro de téléphone présentés dans la brochure, tandis que d'autres indiquent qu'ils demanderaient conseil dans leur école. Quelques participants disent qu'ils apporteraient probablement leur guide et les documents à l'appui au « centre d'emploi », où ils essaieraient de parler avec quelqu'un.

2.4 COMMUNICATIONS ET DIFFUSION

a) Communications

Les apprentis devaient indiquer s'ils préféreraient composer le numéro 1-800-0-CANADA ou composer un numéro sans frais spécialisé pour obtenir de l'information au sujet de la SIA et du guide. Dans un premier temps, les participants ont souvent répondu que le premier numéro, facile à retenir, serait par conséquent leur préféré. Par ailleurs, les participants savent d'expérience ou se doutent que le numéro 1-800-0-CANADA est un service de renseignements généraux. Comme il en a été question précédemment dans le présent rapport, les participants associent les services téléphoniques gouvernementaux avec des systèmes de menus frustrants, de longues périodes d'attente et le manque de connaissances du personnel. C'est ainsi que suite à des questions d'approfondissement et à d'autres discussions, il appert que la plupart des participants préféreraient de beaucoup communiquer avec un service téléphonique spécialisé. Ils sont d'avis qu'en communiquant avec un pareil service, ils risqueraient moins d'attendre longtemps, le système de menus serait plus pertinent, et ils auraient l'occasion de poser des questions à un personnel ayant une connaissance approfondie de la SIA.

Les apprentis n'ont pas des points de vue marqués au sujet des démarches possibles de présentation de demande (c.-à-d. par courrier ordinaire, en ligne ou en personne). Pour un grand nombre de participants, la démarche en ligne se révèle attrayante dans un premier temps, compte tenu de sa convivialité et de sa rapidité : « Je fais toutes mes choses sur Internet de toute façon. » Toutefois, l'intérêt pour cette méthode faiblit quelque peu lorsque les participants se souviennent qu'ils devraient envoyer leurs documents à l'appui par la poste ou les apporter en personne à un Centre Service Canada : « Tant qu'à poster les documents, j'ajouterais la demande. » Dans le droit fil d'autres observations présentées précédemment, il appert que les apprentis envisagent rarement de présenter leur demande en personne. Comme nous l'avons aussi constaté au chapitre de leurs perceptions à l'égard des services téléphoniques de renseignements du gouvernement, un grand nombre associent la démarche en personne à de longues attentes et aux compétences variables du personnel : « À chaque fois que j'y vais, on me dit d'aller m'installer à l'ordinateur et de me débrouiller. Je n'irais pas à moins d'être obligée. »

Ces observations indiquent qu'il reste à établir fermement la marque Service Canada et que de nombreuses personnes continuent d'envisager les centres d'emploi comme le lieu représentant le gouvernement du Canada dans leur localité.

b) Diffusion

Le dernier volet des groupes de discussion visait à recueillir les commentaires des participants sur les enjeux de diffusion.

Les apprentis sont d'avis que la nouvelle de la création de la SIA se répandra à grande échelle comme une traînée de poudre grâce au bouche-à-oreille, surtout dans les salles de classe : « Il ne fait aucun doute qu'on va parler d'un programme comme celui-là. » Ils sont aussi d'accord pour dire que les établissements de formation qui offrent des cours en salle de classe ou des programmes de formation d'apprenti constituent l'intermédiaire le plus efficace pour faire connaître la SIA : « Tout le monde passe par là au début. Tu n'as pas le choix, il faut passer du temps là-bas. » « Il faut se présenter là la première journée. On organise tes affaires, il y a une sorte de séance d'orientation. » En outre d'une stratégie de communication faisant appel aux affiches, placées à des endroits stratégiques, et aux brochures, disponibles dans des lieux fréquentés couramment et à l'extérieur des bureaux des services de counseling et d'orientation et du bureau de la direction, dans les écoles, les apprentis sont d'avis qu'il faut miser sur les professeurs et les conseillers, qui sont dans une excellente position pour leur faire connaître les programmes.

Les apprentis sont moins optimistes pour ce qui est des possibilités de faire connaître le programme dans les milieux de travail et par l'intermédiaire des employeurs : « Le travail demeure le travail. Mon patron ne s'intéresse pas vraiment à ces choses-là. » « Il est plus probable que je remarque ces choses-là quand je suis à l'école. »

Les apprentis sont aussi d'avis qu'il faudrait que les exemplaires du guide pour la présentation d'une demande soient disponibles à l'école. Un grand nombre disent également qu'ils voudraient l'imprimer à partir du site Internet. De plus, les participants tiennent pour acquis que les guides pour la présentation d'une demande ainsi que les brochures seraient disponibles dans les centres de service du gouvernement.

En conformité avec leurs autres commentaires, les apprentis éventuels ayant participé à l'étude sont d'avis qu'il est important que les gouvernements fassent connaître les métiers spécialisés, surtout aux élèves du secondaire : « Personne ne parle des métiers à l'école. Il n'y a plus de cours d'atelier et de mécanique. Si ça t'intéresse, on te dit d'aller à une école secondaire technique. » Voici certaines de leurs principales suggestions au sujet de la diffusion :

- Tenir des kiosques à l'intérieur ou à l'extérieur de centres commerciaux, d'écoles secondaires, de collèges et de cégeps. Selon un certain nombre de participants, une démarche semblable, adoptée par les Forces canadiennes, semble être couronnée de succès : « Tout ce que je

sais, c'est que lorsque je passais devant, je voyais beaucoup de monde en train de poser des questions ou de prendre de l'information. »

- Faire de la publicité dans le réseau de transport en commun, y compris dans les abribus, dans les stations de métro, sur les wagons de métro et les autobus : « C'est là que je réfléchis à mon avenir et à ce que je vais faire de ma vie. Quand je suis en métro, le regard perdu dans le vide. »
- Faire de la publicité sur les sites Internet sur les carrières ou pour la recherche d'emplois (p. ex., Workopolis, Monster) : « Toutes les personnes que je connais consultent ces sites. Je sais qu'un grand nombre d'entre elles s'intéresseraient aux métiers spécialisés. »
- Faire de la publicité dans les bibliothèques publiques : Certains participants indiquent qu'ils se servent des installations des bibliothèques pour faire leurs recherches d'emplois et envisager des options professionnelles. D'autres indiquent qu'ils fréquentent souvent la bibliothèque avec leurs jeunes enfants.
- Comme il fallait peut-être s'y attendre, un grand nombre de participants sont d'avis qu'une publicité diffusée à la télévision constituerait un moyen très efficace, quoique dispendieux, de faire connaître les métiers spécialisés.

Ces participants définissent aussi un certain nombre de messages clés à communiquer aux apprentis éventuels :

- Les métiers spécialisés font l'objet d'une très forte demande;
- Les métiers spécialisés s'accompagnent d'un bon salaire;
- Les métiers spécialisés offrent un bon moyen de devenir son propre patron;
- Vous pouvez gagner de l'argent tout en apprenant;
- Les métiers désignés Sceau rouge s'exercent partout;
- Une aide gouvernementale est offerte.

Ces participants insistent aussi sur l'importance de présenter l'adresse d'un site Internet qui permettrait aux gens qui le consultent de trouver des réponses aux questions soulevées plus tôt au cours de la discussion.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Voici les conclusions et recommandations découlant de l'étude.

a) Conclusions générales

- Même si l'étude ne visait pas à analyser les enjeux d'orientation liés à la SIA, il pourrait être pertinent de souligner que la Subvention, qui intéresse vivement les apprentis, semble contribuer à répondre à un besoin financier, surtout chez ceux qui ont une famille.
- La SIA ne semble pas encourager vraiment les apprentis éventuels dans la voie des métiers spécialisés. Par contre, la brochure sur la SIA éveille leur intérêt à l'égard des métiers spécialisés et donne aux membres de ce groupe cible secondaire des outils pour obtenir de plus amples renseignements.
- L'étude a mis au jour deux segments d'apprentis éventuels : en général, les membres du premier groupe sont peu scolarisés et sont très attachés au marché du travail. Ils doivent surmonter des obstacles financiers (p. ex., personnes à charge, peu d'épargnes, dettes) et leur manque de motivation (p. ex., « c'est un gros engagement »). D'autre part, ils ont tendance à bien connaître les métiers spécialisés et à s'y intéresser franchement. Le deuxième groupe réunit des personnes qui ont fait des études postsecondaires ou occupent un emploi sérieux. Un grand nombre de ces personnes sont anxieuses à l'égard de leurs perspectives d'emploi et constatent les inconvénients du « travail de bureau ». Elles sont également nombreuses à aspirer au travail autonome. Ces personnes aussi sont confrontées à des obstacles financiers (p. ex., maintenir leur train de vie tout en participant à une formation d'apprenti) et manquent de motivation (p. ex., elles veulent épuiser certaines options). Les deux segments manquent d'information au sujet des métiers spécialisés et plus particulièrement, au sujet de ce que suppose une formation d'apprenti.

b) La brochure

- Les participants présentent une évaluation assez favorable de la brochure, que des modifications et ajouts mineurs permettraient d'améliorer. Les lecteurs parviennent à comprendre les fondements de la SIA, y compris le montant de la subvention, le groupe cible, les critères généraux d'admissibilité et les exigences du processus de demande. Observation peut-être plus importante encore, la brochure parvient très efficacement à éveiller l'intérêt des lecteurs à l'égard du programme. Elle est également efficace comme moyen de signaler aux

lecteurs les sites Internet à consulter pour obtenir de plus amples renseignements. En bref, la brochure produit les résultats visés : elle encourage et aide les apprentis à prendre les démarches nécessaires pour recevoir la SIA.

- Comme il en été question précédemment, la brochure semble aussi avoir tout au moins des effets positifs auprès des apprentis éventuels, car elle éveille leur intérêt et leur signale les sites Internet à consulter pour obtenir de plus amples renseignements sur une carrière dans le domaine des métiers spécialisés.
- Nous recommandons l'adoption de la version « bleue » de la brochure. Nous recommandons aussi la prise en considération des ajouts et modifications énoncés ci-dessous :
 - ◇ Prévoir des images illustrant un plus vaste éventail de métiers spécialisés;
 - ◇ Expliquer en termes simples que les ouvriers qui exercent un métier désigné Sceau rouge ont les qualifications nécessaires pour travailler partout au Canada;
 - ◇ Il faudrait que les renseignements sous la rubrique « Qui peut présenter une demande » ne soient pas présentés sur deux volets et qu'ils ressortent autant que possible;
 - ◇ Les renseignements sous la rubrique « Quand présenter une demande » sont très difficiles à comprendre. Il serait utile d'ajouter un exemple (p. ex., Tous les apprentis qui compléteront avec succès la première ou la deuxième année/phase de leur programme en 2007 devront présenter leur demande avant le 30 juin 2008);
 - ◇ À l'intérieur de la brochure, il faudrait que les images soient clairement séparées du texte, voire peut-être limitées aux seules bordures figurant en haut et en bas des volets;
 - ◇ Il faudrait que le numéro de téléphone soit plus visible.

c) Le Guide pour la présentation d'une demande

- Les participants présentent une évaluation favorable du guide pour la présentation d'une demande. Les apprentis sont d'avis que le guide est clair et qu'ils seraient capables de produire les renseignements demandés ainsi que les documents à l'appui. Nous recommandons la prise en considération des ajouts et modifications énoncés ci-dessous :
 - ◇ Préciser les conditions d'admissibilité présentées dans le premier paragraphe;

- ◇ Définir en termes simples, dans une note en bas de page, la notion de « personne protégée »;
- ◇ Ajouter un numéro de téléphone ou une adresse Internet pour les demandeurs qui ont des questions;
- ◇ La version française du guide devrait s'appuyer sur une terminologie des métiers spécialisés que connaissent bien les apprentis du Québec, étant donné que le plus clair des demandes en français proviendront de cette province.

d) Communications et diffusion

- Tant les apprentis que les apprentis éventuels recourent principalement à l'Internet pour leurs recherches de renseignements sur les carrières. Il appert aussi que même une fois la brochure améliorée, un grand nombre de lecteurs chercheront à obtenir de plus amples renseignements au sujet de la SIA, surtout en ce qui concerne l'admissibilité. Nous recommandons que chacune des pages d'accueil des deux sites Internet énoncés dans la brochure prévoit un moyen clair et non ambigu d'avoir accès à de l'information au sujet de la SIA.
- L'étude indique que la plupart des gens feront parvenir leur demande de SIA par courrier ordinaire. Des demandes seront aussi acheminées par Internet, mais la nécessité d'envoyer les documents à l'appui par la poste amoindrit l'attrait de ce moyen de présenter une demande. Il semble peu probable que de nombreux demandeurs éventuels choisissent de présenter en personne leur demande dans l'un des divers Centres Service Canada, à moins que cette méthode ne soit particulièrement encouragée et publicisée, par exemple, au moyen d'un énoncé (dans la brochure sur la SIA) qui indiquerait en substance ce qui suit :
« Composez le 1-800-0-CANADA pour connaître lequel des 300 nouveaux Centres Service Canada au pays se situe le plus près de chez vous. »
- Les apprentis conviennent que les efforts gouvernementaux de diffusion de renseignements sur la SIA devraient s'articuler autour des établissements de formation qui s'occupent de métiers spécialisés et de programmes de formation d'apprenti. Nous recommandons que les produits de communication, comme les affiches et les brochures, soient acheminés à ces établissements. Nous recommandons aussi que les personnes occupant au sein de ces établissements des postes clés au chapitre du counseling et de l'orientation des étudiants reçoivent une lettre ou un message électronique communiquant des renseignements au sujet du programme ou leur signalant l'arrivée de produits de communication.
- L'étude indique que les personnes qu'une carrière dans le domaine des métiers spécialisés intéresse n'ont pas suffisamment d'information. Les apprentis éventuels ayant participé aux groupes de discussion font valoir qu'ils aimeraient en savoir davantage au sujet de ces possibilités de carrière et de ce que suppose une formation d'apprenti. Nous recommandons

que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux, les associations industrielles et les syndicats en vue d'élaborer une stratégie de communication visant à faire connaître les métiers spécialisés. La stratégie pourrait comprendre les éléments décrits ci-après :

- ◇ Un site Internet spécial visant à communiquer des renseignements sur les métiers spécialisés et sur la formation d'apprenti et à répondre aux questions dans le domaine;
- ◇ Une campagne d'information reposant sur la tenue dans des lieux très fréquentés, comme les écoles et les centres commerciaux, de kiosques d'information ciblant les jeunes;
- ◇ La réalisation dans le réseau de transport en commun d'une campagne publicitaire ciblant les jeunes;
- ◇ La diffusion, à la télévision et à la radio, d'une campagne publicitaire ciblant les jeunes ainsi que les autres personnes qui envisagent des possibilités de carrière.

ANNEXE A

GUIDES DU MODÉRATEUR

(APPRENTIS ET APPRENTIS ÉVENTUELS)



GROUPES DE DISCUSSION SUR LA SIA

APPRENTIS

24 OCTOBRE 2006

1. INTRODUCTION (5 MINUTES)

Bonjour. Je m'appelle Pat et je travaille chez Ekos. Le gouvernement du Canada nous a chargés d'effectuer une étude.

- But de la discussion.

Comme vous le savez déjà, votre participation à cette discussion est tout à fait volontaire et votre décision de participer ou non n'aura aucun effet sur vos relations avec le gouvernement fédéral. Vos réponses seront recueillies conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des autres lois de même nature. Nous ne communiquerons pas le nom intégral des participants au gouvernement ou à une tierce partie et aucune observation ne pourra vous être attribuée. De plus, nous ne soumettrons au gouvernement que les résultats finals dans un rapport qui renfermera des données globales ne permettant pas de reconnaître les participants.

- Explication du format et « règles de base » :
 - ◇ Les discussions sont enregistrées sur bande sonore et observées par des membres de l'équipe de recherche. Vos propos vont demeurer confidentiels.
 - ◇ Efforcez-vous d'intervenir à tour de rôle.
 - ◇ Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse aux questions que nous allons aborder — nous cherchons simplement à connaître le fond de votre pensée.
 - ◇ Il est permis d'être en désaccord. Exprimez-vous même si vous vous croyez la seule personne à être d'un certain avis.

- ◇ Rôle du modérateur : soulever les questions à aborder, surveiller le temps et veiller à ce que tous les participants aient l'occasion d'intervenir.
- Présentation des participants : Prénom, métier et niveau atteint dans le programme.

Entrée en matière (10 minutes)

1. Comment progresse votre formation d'apprenti? Qu'est-ce que vous aimez le plus?
2. On entend parfois parler des difficultés qu'éprouvent les apprentis à subvenir à leurs besoins tout en suivant leur formation. Vous est-il facile ou difficile de subvenir à vos besoins tandis que vous participez à votre programme de formation d'apprenti?
 - Avez-vous envisagé d'abandonner votre programme de formation ou de le reprendre plus tard à cause des coûts qui y sont associés?
 - Avez-vous essayé d'obtenir un prêt, des bourses, des déductions fiscales ou des crédits d'impôt?
 - ◇ Où/comment obtient-on de l'information sur des mesures comme celles-là?
 - ◇ Quels ont été les aspects frustrants ou positifs de cette expérience?

2. RÉACTION À L'ÉGARD DE LA BROCHURE SUR LA SIA (30 MINUTES)

3. Quelle serait votre réaction si je vous apprenais qu'une « Subvention incitative à l'apprentissage » (SIA) serait bientôt disponible? Qu'est-ce que la SIA, selon vous?
 - Est-ce que ça vous intéresse? Aimeriez-vous obtenir de plus amples renseignements à ce sujet? Pourquoi/pourquoi pas?
 - Croyez-vous que vous rempliriez les conditions requises pour obtenir la SIA? À quel point serait-il facile ou difficile de l'obtenir, selon vous?

4. Où/comment chercheriez-vous à obtenir de plus amples renseignements au sujet de la SIA?
- Internet (p. ex., quels sites, quels mots clés de recherche?)
 - Consulter un enseignant, votre conseiller d'orientation ou votre mentor?
 - Communiquer avec le groupe ou l'organisme chargé de superviser votre formation d'apprenti (p. ex., employeur, fonds de fiducie pour la formation, centre de formation du syndicat, comité conjoint sur l'apprentissage, autorités compétentes en matière de programmes d'apprentissage)?
 - Composer le 1 800 O-CANADA?
 - Visiter un centre de Service Canada?
 - Communiquer avec le gouvernement provincial?
 - Autre chose?

De fait, le gouvernement du Canada est en train d'établir la SIA. Dans le cadre de ce processus, le gouvernement élabore des outils de communication pour faire connaître à la population ce nouveau programme de subvention. J'aimerais connaître vos opinions sur une ébauche de brochure. ***[Le modérateur distribue les exemplaires de la brochure, dont il existe deux formats différents. Il distribue les deux versions en alternance d'un groupe à l'autre. Les participants seront invités à lire la brochure à deux reprises : 1) une lecture « normale », sans annotations; 2) une deuxième lecture plus attentive en vue de mettre en évidence les passages susceptibles d'être déroutants, obscurs ou problématiques.]*** Veuillez lire la brochure une fois. Retournez-la lorsque vous aurez terminé.

5. Suite à votre lecture, quelle est votre réaction globale? Quelles pensées ont traversé votre esprit tandis que vous lisiez la brochure?
6. Dans quelle mesure la brochure parvient-elle à...
- Susciter votre intérêt à l'égard de la SIA et à vous inciter à en faire la demande?
 - Décrire la SIA?
 - Vous informer au sujet des sommes que vous pourriez recevoir (c.-à-d. la somme annuelle, le montant imposable, la somme maximale)?
 - Expliquer les conditions d'attribution?

- Indiquer comment et où présenter une demande (p. ex., formule de demande, documents à l'appui, etc.)?
 - Indiquer quand présenter une demande?
 - Mettre en évidence les autres mesures de soutien offertes par le gouvernement du Canada pour les métiers spécialisés?
7. Que feriez vous si vous aviez des questions ou si vous vouliez obtenir de plus amples renseignements au sujet de la SIA? Où/comment chercheriez-vous à obtenir vos renseignements/réponses?
- Envisageriez-vous de composer le 1 800 O-CANADA?
 - ◇ Avez-vous déjà composé le 1 800 O-CANADA? En avez-vous déjà entendu parler?
 - ◇ Composeriez-vous ce numéro s'il figurait dans la brochure?
 - ◇ Seriez-vous prêts à composer un numéro 1 800 rattaché particulièrement à la SIA (plutôt que de communiquer avec un service d'information générale du GDC) pour obtenir vos réponses au sujet du programme?

Veillez lire la brochure de nouveau. Cette fois-ci, indiquez au stylo tous les mots, toutes les phrases et tous les passages qui vous semblent obscurs ou déroutants. ***[Le modérateur parcourt avec les participants chaque section de la brochure et les invite à cerner les passages problématiques et à proposer d'autres formulations ou renseignements à ajouter à la brochure].***

7. ***[Le modérateur éclaircit les passages déroutants cernés par les participants et les invite à proposer de meilleures formulations.]*** Pouvez-vous suggérer de meilleures façons de communiquer l'information?
- Avez-vous des suggestions de renseignements utiles sur la SIA ou sur les politiques et programmes en matière de métiers spécialisés du gouvernement du Canada qu'il faudrait peut-être ajouter à la brochure?
8. Finalement, j'aimerais savoir ce que vous pensez de l'aspect visuel et de la présentation de la brochure. ***[Le modérateur distribue l'autre version de la brochure puis demande aux participants de comparer entre elles les deux versions en vue de choisir celle qu'ils préfèrent.]*** Quelle version préférez-vous? Pourquoi?

- Avez-vous une préférence marquée pour l'une des versions, ou les deux versions se valent-elles?
- Avez-vous des suggestions d'amélioration de l'aspect visuel ou de la présentation de la brochure?

3. RÉACTION À L'ÉGARD DU GUIDE POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE (35 MINUTES)

Comme l'indique la brochure que vous avez lue, il faut présenter une demande pour recevoir la SIA. J'aimerais savoir ce que vous pensez du processus de demande, y compris d'une ébauche de la formule à remplir. Veuillez examiner très attentivement l'ébauche du guide pour la présentation d'une demande, dont la section « Modalités ». Lisez le document au complet en imaginant que vous présentez une demande pour obtenir la SIA. Au fil de votre lecture, réfléchissez à la question de savoir si vous êtes en mesure de produire les renseignements demandés (autrement dit, êtes-vous certains de comprendre ce qu'on demande et êtes-vous capables de donner ces renseignements?). Indiquez toutes les sections, cases, phrases, etc., qui vous semblent obscures ou pour lesquelles vous auriez de la difficulté à produire les renseignements demandés.

9. Que pensez-vous du guide dans son ensemble? En général, est-il facile ou difficile de le comprendre? Est-ce que vous parviendriez à produire les renseignements demandés?

Passons le guide en revue, une page à la fois...

10. Dans cette page, est-ce que quelque chose vous semble déroutant ou obscur?
11. **[Le modérateur éclaircit les passages déroutants cernés par les participants et les invite à proposer de meilleures formulations.]** Pouvez-vous suggérer de meilleures façons de communiquer l'information?
12. Avant de passer au prochain sujet, j'aimerais soulever quelques dernières questions à propos du guide :

- Y a-t-il des renseignements que vous auriez de la difficulté à présenter? Lesquels? Y a-t-il, au nombre des renseignements demandés, certains renseignements que vous ne sauriez pas où ou comment obtenir?
- Est-il établi clairement (dans le guide, et non pas dans la brochure que nous avons examinée plus tôt) qu'il s'agit d'une subvention imposable?
- Selon vous, il faudrait attendre combien de temps avant d'obtenir votre subvention?
- Où chercheriez-vous à obtenir de l'aide pour remplir votre formule?
- Par quel moyen êtes-vous le plus susceptible de présenter une demande pour obtenir la SIA
 - ❖ S'il fallait choisir parmi les méthodes de présentation de demande suivantes : en personne, dans un Centre Service Canada, par la poste et par télécopieur, quelle serait votre méthode de prédilection et pourquoi?
- Maintenant, s'il fallait choisir entre la présentation d'une demande sur papier et la présentation d'une demande en ligne, quelle méthode choisiriez-vous? Pourquoi?
- En ce qui concerne ceux et celles qui ne choisiraient pas de remplir la demande en ligne, pourquoi pas? Avez-vous des préoccupations à cet effet?
- Est-ce que des questions persistent au sujet du processus de demande ou du guide?
- Avez-vous des idées d'améliorations à apporter au guide?

4. DIFFUSION ET COMMUNICATIONS (10 MINUTES)

13. Quels sont les meilleurs moyens pour faire connaître la SIA aux apprentis?
 - À votre avis, où devrait-on laisser des affiches et des dépliants?
 - En outre des affiches et brochures, avez-vous des idées de moyens (novateurs et peu coûteux) pour faire connaître la SIA aux apprentis?
 - À votre avis, où faudrait-il que des formules de demande soient disponibles?

14. Si vous n'étiez pas obligés de vous rendre dans un Centre pour déposer votre demande, car c'était plutôt le gouvernement qui se déplaçait pour vous permettre de le faire, quel serait le meilleur endroit (collège, milieu de travail, etc.).
15. Aimerez-vous formuler d'autres commentaires avant la fin de la discussion?

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE PARTICIPATION!

*On peut se renseigner sur la présente recherche auprès de Ressources humaines et Développement social Canada en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Le projet s'intitule : **Groupes de discussion sur le Subvention incitative à l'apprentissage (SIA) (automne 2006)**. La marche à suivre pour la présentation d'une demande officielle figure dans la publication Info Source dont on peut se procurer un exemplaire au Centre Service Canada le plus près de chez vous ou à l'adresse Internet suivante : <http://infosource.gc.ca/>.*



GROUPES DE DISCUSSION SUR LA SIA

APPRENTIS ÉVENTUELS

24 OCTOBRE 2006

1. INTRODUCTION (5 MINUTES)

Bonjour. Je m'appelle Pat et je travaille chez Ekos. Le gouvernement du Canada nous a chargés d'effectuer une étude. Comme vous le savez déjà, votre participation à cette discussion est tout à fait volontaire et votre décision de participer ou non n'aura aucun effet sur vos relations avec le gouvernement fédéral. Vos réponses seront recueillies conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des autres lois de même nature. Nous ne communiquerons pas le nom intégral des participants au gouvernement ou à une tierce partie et aucune observation ne pourra vous être attribuée. De plus, nous ne soumettrons au gouvernement que les résultats finals dans un rapport qui renfermera des données globales ne permettant pas de reconnaître les participants.

- Explication du format et « règles de base » :
 - ◇ Les discussions sont enregistrées sur bande sonore et observées par des membres de l'équipe de recherche. Vos propos vont demeurer confidentiels.
 - ◇ Efforcez-vous d'intervenir à tour de rôle.
 - ◇ Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse aux questions que nous allons aborder — nous cherchons simplement à connaître le fond de votre pensée.
 - ◇ Il est permis d'être en désaccord. Exprimez-vous même si vous vous croyez la seule personne à être d'un certain avis.
 - ◇ Rôle du modérateur : soulever les questions à aborder, surveiller le temps et veiller à ce que tous les participants aient l'occasion d'intervenir.

- Présentation des participants : Prénom, ce qu'ils font dans la vie (p. ex., genre de travail, études, à la recherche d'un emploi, etc.)

2. PERCEPTIONS AU SUJET DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS (40 MINUTES)

1. Commençons par un exercice d'associations libres. Veuillez noter les premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque je dis « ouvriers spécialisés ».
 - ◇ Et si je dis « formation d'apprenti »?
2. Pouvez-vous nommer certains de nos métiers spécialisés au Canada?
3. Seriez-vous prêts à envisager une carrière dans un métier spécialisé? Quels métiers vous intéressent? Pourquoi?
 - ◇ Quels sont selon vous les principaux avantages rattachés à une carrière dans le domaine des métiers spécialisés?
 - ◇ À votre avis, y a-t-il des inconvénients rattachés à une carrière dans le domaine des métiers spécialisés?
4. Avez-vous déjà entrepris des démarches en vue de faire carrière dans le domaine des métiers spécialisés? Lesquelles?
 - ◇ À l'heure actuelle, quels sont les principaux obstacles qui vous empêchent de faire carrière dans le domaine des métiers spécialisés?
5. Veuillez inscrire jusqu'à trois questions que vous vous posez au sujet d'une carrière dans un métier spécialisé... Faisons un tour de table.
6. Selon vous, comment devient-on ouvrier spécialisé dans cette province? Que faut-il faire? Comment ça fonctionne?
 - ◇ Selon quelles modalités les candidats sont-ils acceptés/qualifiés?
 - ◇ Combien de temps faut-il consacrer à une formation d'apprenti?
 - ◇ Combien ça coûte?
 - ◇ A-t-on droit à des prêts, des bourses, des déductions fiscales ou des crédits d'impôt?

- ◇ Reçoit-on un revenu pendant la formation d'apprenti?
 - ◇ Après la formation d'apprenti, combien de temps faut-il pour devenir pleinement qualifié?
7. Où ou comment pouvez-vous obtenir de plus amples renseignements sur ce qu'il faut faire pour devenir un ouvrier spécialisé de même que sur l'inscription dans un programme de formation d'apprenti? Quelle est la première étape à franchir? Le moment venu, que feriez-vous pour devenir un ouvrier spécialisé?

[Le modérateur remet aux participants une petite description de ce que suppose la participation à un programme de formation d'apprenti (éclaircit la question précédente).]

8. Maintenant que vous en savez un peu plus sur ce que suppose une carrière dans le domaine des métiers spécialisés, qu'en pensez-vous?
- ◇ Quel est le principal obstacle à franchir?

3. RÉACTION À L'ÉGARD DE LA BROCHURE SUR LA SIA (30 MINUTES)

Le gouvernement du Canada est en train d'établir un programme de subventions à l'intention des apprentis qu'on appelle la Subvention incitative à l'apprentissage (SIA). Dans le cadre de ce processus, le gouvernement élabore des outils de communication pour faire connaître à la population ce nouveau programme de subvention. J'aimerais connaître vos opinions sur une ébauche de brochure. ***[Le modérateur distribue les exemplaires de la brochure, dont il existe deux formats différents. Il distribue les deux versions en alternance d'un groupe à l'autre. Les participants seront invités à lire la brochure à deux reprises : 1) une lecture « normale », sans annotations; 2) une deuxième lecture plus attentive en vue de mettre en évidence les passages susceptibles d'être déroutants, obscurs ou problématiques.]*** Veuillez lire la brochure une fois. Retournez-la lorsque vous aurez terminé.

9. Suite à votre lecture, quelle est votre réaction globale? Quelles pensées ont traversé votre esprit tandis que vous lisiez la brochure?

10. Dans quelle mesure la brochure parvient-elle à...

- ◇ Susciter votre intérêt à l'égard des métiers spécialisés et des programmes de formation d'apprenti?
- ◇ Décrire la SIA?
- ◇ Vous informer au sujet des sommes que l'on peut recevoir (c.-à-d. la somme annuelle, le montant imposable, la somme maximale)?
- ◇ Expliquer les conditions d'attribution?
- ◇ Indiquer comment et où présenter une demande (p. ex., formule de demande, documents à l'appui, etc.)?
- ◇ Indiquer quand présenter une demande?
- ◇ Mettre en évidence les autres mesures de soutien offertes par le gouvernement du Canada pour les métiers spécialisés?

11. Que feriez vous si vous aviez des questions ou si vous vouliez obtenir de plus amples renseignements au sujet de la SIA? Où/comment cherchiez-vous à obtenir vos renseignements/réponses?

Envisageriez-vous de composer le 1 800 O-CANADA?

- ◇ Avez-vous déjà composé le 1 800 O-CANADA? En avez-vous déjà entendu parler?
- ◇ Composeriez-vous ce numéro s'il figurait dans la brochure?
- ◇ Seriez-vous prêts à composer un numéro 1 800 rattaché particulièrement à la SIA (plutôt que de communiquer avec un service d'information générale du GDC) pour obtenir vos réponses au sujet du programme?

Veillez lire la brochure de nouveau. Cette fois-ci, indiquez au stylo tous les mots, toutes les phrases et tous les passages qui vous semblent obscurs ou déroutants. **[Le modérateur parcourt avec les participants chaque section de la brochure et les invite à cerner les passages problématiques et à proposer d'autres formulations ou renseignements à ajouter à la brochure].**

12. **[Le modérateur éclaire les passages déroutants cernés par les participants et les invite à proposer de meilleures formulations.]** Pouvez-vous suggérer de meilleures façons de communiquer l'information?

- ◇ Avez-vous des suggestions de renseignements utiles sur la SIA ou sur les politiques et programmes en matière de métiers spécialisés du gouvernement du Canada qu'il faudrait peut-être ajouter à la brochure?

13. J'aimerais aussi savoir ce que vous pensez de l'aspect visuel et de la présentation de la brochure. **[Le modérateur distribue l'autre version de la brochure puis demande aux participants de comparer entre elles les deux versions en vue de choisir celle qu'ils préfèrent.]** Quelle version préférez-vous? Pourquoi?
- ◇ Avez-vous une préférence marquée pour l'une des versions, ou les deux versions se valent-elles?
 - ◇ Avez-vous des suggestions d'amélioration de l'aspect visuel ou de la présentation de la brochure?

4. DIFFUSION ET COMMUNICATIONS (15 MINUTES)

14. Quels sont les meilleurs moyens pour diffuser des renseignements sur une carrière dans le domaine des métiers spécialisés et sur la formation d'apprenti à des gens comme vous?
- ◇ Où cherchez-vous à obtenir des renseignements sur les carrières, sur l'apprentissage et les écoles et sur les emplois?
 - ◇ Y a-t-il des situations dans lesquelles vous êtes particulièrement disposés à entendre parler d'options de carrière à long terme (p. ex., en route vers le travail, au bureau de l'a.-e., lorsque vous vous consacrez à un projet de rénovation/à une activité de loisir)?
15. Enfin, veuillez inscrire quelles sont selon vous les cinq principales raisons de faire carrière dans un métier spécialisé. Nous allons faire un tour de table.
16. Aimeriez-vous formuler d'autres commentaires avant la fin de la discussion?

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE PARTICIPATION!

*On peut se renseigner sur la présente recherche auprès de Ressources humaines et Développement social Canada en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Le projet s'intitule : **Groupe de discussion sur le Subvention incitative à l'apprentissage (SIA) (automne 2006)**. La marche à suivre pour la présentation d'une demande officielle figure dans la publication Info Source dont on peut se procurer un exemplaire au Centre Service Canada le plus près de chez vous ou à l'adresse Internet suivante : <http://infosource.gc.ca/>.*

ANNEXE B

PROJETS DE DOCUMENTS MIS À L'ESSAI (BROCHURE BLEUE, BROCHURE OR ET GUIDE POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE)

Subvention incitative à l'apprentissage

Miser sur les gens de métiers spécialisés au Canada



Dans de nombreux métiers spécialisés, la formation d'apprenti est déterminante pour devenir un ouvrier certifié. Afin de contribuer à répondre aux besoins futurs en matière d'ouvriers spécialisés, le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires dans le but de multiplier les possibilités d'apprentissage et de soutenir les Canadiens qui travaillent dans les métiers spécialisés.

EN QUOI CONSISTE LA SUBVENTION INCITATIVE À L'APPRENTISSAGE?

La Subvention incitative à l'apprentissage (SIA) est une subvention imposable de 1 000 \$ par année. Elle est offerte aux apprentis une fois qu'ils ont terminé la première ou la deuxième année ou phase de leur programme d'apprentissage dans l'un des métiers visés par le Programme du Sceau rouge.



Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge a été mis sur pied afin de favoriser la mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. Il encourage l'uniformisation des programmes de formation et d'accréditation sur tout le territoire canadien. Il existe actuellement 47 métiers désignés Sceau rouge. Pour consulter une liste complète de ces métiers, visitez le www.sceau-rouge.ca. Pour en savoir plus sur les métiers désignés dans votre province ou territoire, communiquez avec le directeur de l'apprentissage de votre province ou territoire ou visitez le www.rhdsc.gc.ca.

La subvention est imposable, et un maximum de 2 000 \$ peut être versé par apprenti.

POURQUOI PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SIA?

La SIA vise à :

- 1) vous aider à payer une partie de vos frais de scolarité, de déplacement et d'achat de matériel;
- 2) vous encourager à terminer votre programme d'apprentissage et à obtenir le Sceau rouge, ce qui vous permettra d'exercer vos compétences et d'appliquer vos connaissances partout au Canada.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Pour présenter une demande de SIA, suivez les étapes suivantes :

1. Remplissez un formulaire de demande de SIA que vous pouvez télécharger à partir du www.rhdsc.gc.ca ou du www.servicecanada.gc.ca.
2. Fournissez des documents qui prouvent votre inscription (preuve d'inscription recevable par la province ou le territoire où vous êtes inscrit en tant qu'apprenti).
3. Fournissez des documents qui prouvent que vous avez terminé la première ou la deuxième année ou phase de votre programme (relevé de notes ou lettre rédigée par la personne responsable de votre programme).

Pour en savoir plus sur les documents que vous devez fournir pour être admissible à la SIA, rendez-vous au www.rhdsc.gc.ca ou au www.servicecanada.gc.ca. Vous devez envoyer votre formulaire de demande ainsi que les documents à l'appui à Service Canada.

Vous pouvez soumettre votre formulaire de demande de plusieurs façons :

1. Par la poste ou par télécopieur :

Résidents du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Ontario :

Subvention d'encouragement à l'apprentissage
Service Canada
xxx xx xxx xxx
Numéro de télécopieur : xxx



Résidents du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nunavut, du Yukon et du NT :

Subvention d'encouragement à l'apprentissage
Service Canada
xxx xx xxx xxx
Numéro de télécopieur : xxx

Résidents du Québec :

Subvention d'encouragement à l'apprentissage
Service Canada
xxx xx xxx xxx
Numéro de télécopieur : xxx

2. En personne à votre centre local de Service Canada. Consultez le www.servicecanada.gc.ca pour trouver le centre le plus près de chez vous.

Service Canada s'occupera de vérifier et de confirmer votre admissibilité en examinant votre formulaire de demande ainsi que les documents à l'appui que vous aurez fournis.

QUAND PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Les formulaires seront disponibles en ligne au www.rhdsc.gc.ca et au www.servicecanada.gc.ca à compter du 1^{er} janvier 2007.

Vous devez avoir terminé avec succès la première ou la deuxième année ou phase de votre programme d'apprentissage le 1^{er} janvier 2007 ou la terminer après cette date. Vous aurez six mois à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle vous avez terminé avec succès la première ou deuxième année ou phase de votre programme pour présenter une demande.



QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE? Pour être admissible à la SIA, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être citoyen canadien, résident permanent ou personne protégée;
- ne plus faire partie du système d'enseignement secondaire;
- être inscrit comme apprenti auprès d'un employeur, d'un fonds de fiducie pour la formation, d'un centre syndical de formation, d'un comité conjoint de formation par l'apprentissage ou d'un organisme d'apprentissage;
- être inscrit dans un métier désigné par le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge;
- être en mesure de démontrer que vous avez terminé la première ou la deuxième année ou phase de votre programme d'apprentissage en fournissant les documents appropriés (p. ex., un relevé de notes ou une lettre rédigée par la personne responsable de votre programme).

POUR EN SAVOIR PLUS

Subvention incitative à l'apprentissage
Service Canada
140, promenade du Portage, Portage IV
Gatineau QC K1A 0J9

Sans frais : 1-800-O-CANADA
TTY : 1-800-465-7735

www.rhdsc.gc.ca
www.servicecanada.gc.ca

Subvention incitative à l'apprentissage

Miser sur les gens de métiers spécialisés au Canada



Dans de nombreux métiers spécialisés, la formation d'apprenti est déterminante pour devenir un ouvrier certifié. Afin de contribuer à répondre aux besoins futurs en matière d'ouvriers spécialisés, le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires dans le but de multiplier les possibilités d'apprentissage et de soutenir les Canadiens qui travaillent dans les métiers spécialisés.

EN QUOI CONSISTE LA SUBVENTION INCITATIVE À L'APPRENTISSAGE?

La Subvention incitative à l'apprentissage (SIA) est une subvention imposable de 1 000 \$ par année. Elle est offerte aux apprentis une fois qu'ils ont terminé la première ou la deuxième année ou phase de leur programme d'apprentissage dans l'un des métiers visés par le Programme du Sceau rouge.



Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge a été mis sur pied afin de favoriser la mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. Il encourage l'harmonisation des programmes de formation et d'accréditation sur tout le territoire canadien. Il existe actuellement 47 métiers désignés Sceau rouge. Pour consulter une liste complète de ces métiers, visitez le www.sceau-rouge.ca. Pour en savoir plus sur les métiers désignés dans votre province ou territoire, communiquez avec le directeur de l'apprentissage de votre province ou territoire ou visitez le www.rhdc.gc.ca.

La subvention est imposable, et un maximum de 2 000 \$ peut être versé par apprenti.

POURQUOI PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SIA?

La SIA vise à :

- vous aider à payer une partie de vos frais de scolarité, de déplacement et d'achat de matériel;
- vous encourager à terminer votre programme d'apprentissage et à obtenir le Sceau rouge, ce qui vous permettra d'exercer vos compétences et d'appliquer vos connaissances partout au Canada.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Pour présenter une demande de SIA, suivez les étapes suivantes :

- Remplissez un formulaire de demande de SIA que vous pouvez télécharger à partir du www.rhdc.gc.ca ou du www.servicecanada.gc.ca.
- Fournissez des documents qui prouvent votre inscription (preuve d'inscription recevable par la province ou le territoire où vous êtes inscrit en tant qu'apprenti).
- Fournissez des documents qui prouvent que vous avez terminé la première ou la deuxième année ou phase de votre programme (relevé de notes ou lettre rédigée par la personne responsable de votre programme).

Pour en savoir plus sur les documents que vous devez fournir pour être admissible à la SIA, rendez-vous au www.rhdc.gc.ca ou au www.servicecanada.gc.ca. Vous devez envoyer votre formulaire de demande ainsi que les documents à l'appui à Service Canada.

Vous pouvez soumettre votre formulaire de demande de plusieurs façons :

- Par la poste ou par télécopieur :

Résidents du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Ontario :
Service Canada
XXX XX XXX XXX
Numéro de télécopieur : xxx

Résidents du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nunavut, du Yukon et du NT :
Service Canada
XXX XX XXX XXX
Numéro de télécopieur : xxx

Résidents du Québec :
Service Canada
XXX XX XXX XXX
Numéro de télécopieur : xxx

- En personne à votre centre local de Service Canada. Consultez le www.servicecanada.gc.ca pour trouver le centre le plus près de chez vous.

Service Canada s'occupera de vérifier et de confirmer votre admissibilité en examinant votre formulaire de demande ainsi que les documents à l'appui que vous aurez fournis.

QUAND PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Les formulaires seront disponibles en ligne au www.rhdc.gc.ca et au www.servicecanada.gc.ca à compter du 1^{er} janvier 2007.

Vous devez avoir terminé avec succès la première ou la deuxième année ou phase de votre programme d'apprentissage le 1^{er} janvier 2007 ou la terminer après cette date. Vous aurez six mois à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle vous avez terminé avec succès la première ou deuxième année ou phase de votre programme pour présenter une demande.

Vous devez présenter deux formulaires distincts pour recevoir les deux subventions correspondant à chaque année ou phase de votre programme d'apprentissage.

DU SOUTIEN POUR LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour accroître les possibilités d'emploi dans les métiers spécialisés, encourager la formation d'apprenti en milieu de travail et aider financièrement de jeunes Canadiens à entreprendre une carrière dans un métier spécialisé.

En plus de la SIA, il existe deux programmes offerts par l'Agence du revenu du Canada conçus pour aider les apprentis à financer l'achat d'outils ainsi que pour inciter les employeurs à engager des apprentis :

- une nouvelle déduction pouvant atteindre 500 \$ pour l'achat des outils nécessaires à l'apprenti;
- un nouveau crédit d'impôt pouvant atteindre 2 000 \$ par année pour les employeurs qui engagent des apprentis dans un des métiers Sceau rouge.



POUR EN SAVOIR PLUS

Subvention incitative à l'apprentissage
Service Canada
140, promenade du Portage, Portage TV
Galliano (QC K1A 0P1)

Sans frais : 1-800-0-CANADA
Tél : 1-800-465-7735

www.rhdc.gc.ca
www.servicecanada.gc.ca

GUIDE POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION INCITATIVE À L'APPRENTISSAGE

À compter du 1^{er} janvier 2007, le programme de la Subvention incitative à l'apprentissage (SIA) fournira 1 000 \$ par année aux apprentis qui ont terminé avec succès les **deux premières années** d'un programme d'apprentissage approuvé. Pour présenter une demande de SIA, vous devez remplir le présent formulaire de demande.

EST-CE QUE JE PEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION?

Si vous êtes un apprenti dans un métier du Programme des normes interprovinciales « Sceau rouge », vous pouvez présenter une demande de subvention. Pour obtenir plus de renseignements sur le programme du Sceau rouge, veuillez consulter le site <http://www.sceau-rouge.ca/>.

EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Pour être admissible au programme de la SIA, vous devez :

- être un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne protégée;
- ne pas être inscrit dans une école secondaire;
- être un apprenti inscrit auprès d'une autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage d'un métier du Programme des normes interprovinciales « Sceau rouge », qui est désigné en tant que tel dans votre région (veuillez consulter la section Modalités du présent formulaire de demande pour obtenir plus de détails);
- être un apprenti inscrit auprès d'un employeur, d'un fonds de fiducie pour la formation, d'un centre de formation d'un syndicat, d'un comité conjoint de formation et d'apprentissage ou d'une autorité en matière d'apprentissage;
- être en mesure de fournir des preuves de votre progrès au sein du programme d'apprentissage (veuillez consulter le tableau *Autres documents requis* et la section Modalités).

QUAND ET COMMENT DOIS-JE PRÉSENTER MA DEMANDE?

Pour être admissible à la subvention, vous devez présenter votre demande pendant la période de six mois de l'année civile où vous montrez des progrès en ce qui concerne votre programme d'apprentissage. Vous devez soumettre votre formulaire de demande rempli avec une preuve d'inscription et de progrès à Service Canada, tel qu'indiqué ci-dessous.

AUTRES DOCUMENTS REQUIS PAR PROVINCE/TERRITOIRE

REMARQUE : Dans le tableau suivant, on trouve des documents que vous devez fournir en tant que preuve d'inscription et de progrès dans votre programme d'apprentissage avec le présent formulaire de demande rempli. Veuillez fournir des copies des documents requis pour la province ou le territoire dans lequel vous êtes inscrit en tant qu'apprenti et conserver les originaux au cas où on vous sélectionnerait pour une étude de votre dossier.

Province/territoire	Preuve d'inscription	Preuve de progrès
Terre-Neuve-et-Labrador	Carte d'identité de format portefeuille	Lettre
Île-du-Prince-Édouard	Registre	Lettre
Nouvelle-Écosse	Carte d'identité de format portefeuille	Lettre
Nouveau-Brunswick	Carte d'identité de format portefeuille	Lettre
Québec	Certificat de compétence-apprenti	Carnet d'apprentissage
Ontario	Carte d'inscription de format portefeuille	Relevé de notes
Manitoba	Carte d'identité de format portefeuille	Relevé de notes et lettre
Saskatchewan	Carte de l'année	Carte de la deuxième ou de la troisième année
Alberta	Carte d'identité de format portefeuille	Lettre
Colombie-Britannique	Carte d'identité de format portefeuille	Lettre
Yukon	Carte d'inscription de format portefeuille	Lettre
Territoires du Nord-Ouest	Certificat de statut	Certificat de statut 2 or 3
Nunavut	Certificat de statut	Certificat de statut 2 or 3

Pour obtenir plus de renseignements sur les critères d'admissibilité, veuillez consulter la section Modalités à la dernière page de la présente trousse.

VEUILLEZ ENVOYER LE FORMULAIRE REMPLI À L'ADRESSE SUIVANTE : À DÉTERMINER

À L'USAGE DU MINISTÈRE		(DOIT ÊTRE REMPLI PAR UN AGENT DE SERVICE CANADA)
N ^o DE L'ENTENTE	CR DU BUDGET	

Les renseignements que vous fournissez dans le présent formulaire de demande sont recueillis en vertu de la *Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences* en vue de fournir une subvention pour payer une partie des coûts liés à une formation d'apprenti. Vous n'êtes pas obligé de remplir le formulaire; cependant, si vous ne le faites pas, vous ne serez pas pris en considération pour la subvention. On pourrait également se servir des renseignements que vous fournissez dans le cadre d'analyses des politiques, de recherches ou d'évaluations. Aux fins de la réalisation de ces activités, certaines sources de renseignements conservées et gérées par le gouvernement du Canada peuvent être reliées. On peut partager les renseignements que vous fournissez (à l'exception de votre numéro d'assurance sociale) avec la province ou le territoire dans lequel vous êtes inscrit afin de confirmer votre participation au programme d'apprentissage auprès de l'employeur et des établissements d'enseignement que vous indiquez. Cette mesure est nécessaire pour déterminer si vous êtes admissible à la Subvention incitative à l'apprentissage. En vertu du paragraphe 5(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, une institution gouvernementale est tenue d'informer tout particulier au sujet duquel l'institution recueille des renseignements du motif pour lequel les renseignements sont recueillis.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR			(DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE DEMANDEUR)
1. NOM	2. PRÉNOM	3. AUTRE PRÉNOM	
4. DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)	5. NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE	6. PROVINCE OÙ LA FORMATION EST OFFERTE	
7. ADRESSE (indiquer la ville, la province ou le territoire, et le code postal)	8. ADRESSE POSTALE (SI ELLE EST DIFFÉRENTE DE CELLE INDIQUÉE AU N ^o 7)		
9. ADRESSE ÉLECTRONIQUE (s'il y a lieu)	10. INDICATIF RÉGIONAL/ N ^o DE TÉLÉPHONE	11. INDICATIF RÉGIONAL/ AUTRE N ^o DE TÉLÉPHONE (s'il y a lieu)	
12. N ^o D'IDENTIFICATION PROVINCIAL D'APPRENTI ET DATE D'INSCRIPTION (AAAA-MM-JJ)	13. MÉTIER SCEAU ROUGE		
14. ÊTES-VOUS CITOYEN CANADIEN? OUI ☐ NON ☐ ÊTES-VOUS RÉSIDENT PERMANENT? O ☐ NON ☐ . ÊTES-VOUS UNE PERSONNE PROTÉGÉE? OUI ☐ NON ☐			
15. QUELLE ANNÉE OU QUEL NIVEAU D'ÉTUDES AVEZ-VOUS TERMINÉ?		16. ÊTES-VOUS UN ÉLÈVE DU SECONDAIRE?	
PREMIÈRE ANNÉE/ ☐ DEUXIÈME ANNÉE/ ☐ PREMIER NIVEAU NIVEAU		OUI ☐ NON ☐	
17. AVEZ-VOUS OBTENU DES CRÉDITS OU UNE ÉQUIVALENCE POUR UNE ANNÉE OU UN NIVEAU COMPLET* DE FORMATION EN CLASSE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE ? OUI ☐ NON ☐ SI OUI, POUR QUELLE ANNÉE OU POUR QUEL NIVEAU? ANNÉE/NIVEAU 1 ☐ ANNÉE/NIVEAU 2 ☐			
18. LANGUE MATERNELLE		19. DANS QUELLE LANGUE OFFICIELLE DÉSIREZ-VOUS QU'ON COMMUNIQUE AVEC VOUS?	
☐ Anglais ☐ Français ☐ Autre		☐ Anglais ☐ Français	

PARTIE 2 – FORMATION D'APPRENTI EN MILIEU DE TRAVAIL AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Ces renseignements peuvent être utilisés pour la validation de votre statut d'apprenti. (DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE DEMANDEUR)

20. NOM DE L'EMPLOYEUR LE PLUS RÉCENT	21. NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE	
22. ADRESSE POSTALE DE L'EMPLOYEUR (indiquer la ville, la province ou le territoire, et le code postal)	23. LIEU DE TRAVAIL	
24. ADRESSE ÉLECTRONIQUE (s'il y a lieu)	25. INDICATIF RÉGIONAL/ N° DE TÉLÉPHONE	26. INDICATIF RÉGIONAL/ N° DE TÉLÉCOPIEUR (s'il y a lieu)
27. DATE DE DÉBUT D'EMPLOI	28. DATE DE CESSATION D'EMPLOI/STATUT ACTUEL	
29. NOM DE L'EMPLOYEUR	30. NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE	
31. ADRESSE POSTALE DE L'EMPLOYEUR (indiquer la ville, la province ou le territoire, et le code postal)	32. LIEU DE TRAVAIL	
33. ADRESSE ÉLECTRONIQUE	34. INDICATIF RÉGIONAL/ N° DE TÉLÉPHONE	35. INDICATIF RÉGIONAL/ N° DE TÉLÉCOPIEUR (s'il y a lieu)
36. DATE DE DÉBUT D'EMPLOI	37. DATE DE CESSATION D'EMPLOI	
38. NOM DE L'EMPLOYEUR	39. NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE	
40. ADRESSE POSTALE DE L'EMPLOYEUR (indiquer la ville, la province ou le territoire, et le code postal)	41. LIEU DE TRAVAIL	
42. ADRESSE ÉLECTRONIQUE	43. INDICATIF RÉGIONAL/ N° DE TÉLÉPHONE	44. INDICATIF RÉGIONAL/ N° DE TÉLÉCOPIEUR (s'il y a lieu)
45. DATE DE DÉBUT D'EMPLOI	46. DATE DE CESSATION D'EMPLOI	

PARTIE 3 – RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION TECHNIQUE D'APPRENTI EN CLASSE

(DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE DEMANDEUR)

47. NOM DE L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION	48. ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION (indiquer la ville, la province ou le territoire, et le code postal)	
49. CODE DE L'ÉTABLISSEMENT (DOIT ÊTRE INSCRIT PAR UN AGENT DE SERVICE CANADA)		
50. CAMPUS (S'IL Y A LIEU)	51. NOM DU PROGRAMME DE FORMATION/COURS	
52. ADRESSE ÉLECTRONIQUE	53. INDICATIF RÉGIONAL/ N° DE TÉLÉPHONE	54. INDICATIF RÉGIONAL/ N° DE TÉLÉCOPIEUR
55. DATE DE DÉBUT DE LA FORMATION	56. DATE DE FIN DE LA FORMATION	

PARTIE 4 – DÉCLARATION

(DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE DEMANDEUR)

JE DÉCLARE QUE :

- J'ai lu et compris les renseignements fournis dans la présente trousse de demande;
- Les renseignements que j'ai fournis dans la présente demande et dans les documents à l'appui sont vrais, exacts et complets à tous les égards;
- Si les renseignements fournis ci-dessus sont inexacts, faux ou trompeurs, je pourrai rembourser une partie ou l'intégralité de la somme d'aide financière reçue.

Signature

Date

Vos renseignements personnels sont administrés conformément à la *Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous avez droit à la protection de vos renseignements personnels, auxquels vous avez accès. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels de DRHC PPU 296. Pour obtenir des directives sur l'obtention de ces renseignements, veuillez consulter la publication gouvernementale *Info Source*. Vous pouvez obtenir une copie d'*Info Source* dans tout Centre Service Canada ou vous pouvez y accéder par l'entremise du site Web <http://infosource.gc.ca>.

PARTIE 5 – DÉPÔT DIRECT (au Canada seulement)

(DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE DEMANDEUR)

Voulez-vous qu'on dépose votre SIA dans votre compte bancaire à votre établissement financier?

☐ Non (*Passez à la partie 6*)

☐ Oui (*Remplissez la présente section*)

☐ Compte-chèques, veuillez joindre un chèque personnalisé non signé. Inscrivez le mot « NUL » sur le chèque.

☐ Compte d'épargne, veuillez fournir les renseignements ci-dessous (*vous devrez peut-être communiquer avec votre établissement financier pour obtenir ces renseignements*) :

N° de la succursale

N° de l'établissement

Numéro de compte

Personne au nom de laquelle
le compte a été ouvert

N° de téléphone de votre établissement financier

REMARQUE : Si vous avez autorisé le dépôt direct et que les renseignements relatifs à votre compte bancaire changent ou que vous déménagez, il est important que vous nous le fassiez savoir le plus tôt possible en nous appelant ou en vous rendant à votre Centre Service Canada local.

PARTIE 6 – ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI (FACULTATIF) (DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE DEMANDEUR)

Il est important de souligner que vous n'êtes pas obligé de remplir la présente section, et que les renseignements qui y sont compris ne sont pas essentiels au processus de demande de la Subvention incitative à l'apprentissage. Ces renseignements serviront seulement à des fins statistiques.

Homme ☐ Femme ☐	Si vous êtes un Autochtone du Canada, veuillez préciser à quel groupe vous appartenez. Métis ☐ Indiens inscrits ☐ Indiens non inscrits ☐ Inuits ☐
Êtes-vous une personne handicapée? Oui ☐ Non ☐	Est-ce que vous vous considérez comme un membre d'une minorité visible? Oui ☐ Non ☐

PARTIE 7 – ÉVALUATION – VALIDATION DES DOCUMENTS

(DOIT ÊTRE REMPLIE PAR UN AGENT DE SERVICE CANADA)

PREUVE D'ADMISSIBILITÉ DU DEMANDEUR

- ☐ **Apprenti inscrit** : Confirmation d'inscription à tout programme d'apprentissage désigné dans le cadre du Programme des normes interprovinciales « Sceau rouge » fournie par une autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
DATE DE RÉCEPTION _____
- ☐ **Exigences pour la première subvention** : Un relevé de notes ou un document de validation délivré par une autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage ou un fournisseur de formation technique (p. ex., un collège, un cégep, un institut de technologie, les centres de formation des syndicats, un institut de formation privé) et prouvant que vous avez terminé la première ou la deuxième année de formation conformément aux exigences de l'autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage auprès de laquelle vous êtes inscrit.
DATE DE RÉCEPTION _____
- ☐ **Exigences pour une deuxième subvention** : Un relevé de notes ou un document de validation délivré par une autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage ou un fournisseur de formation technique (p. ex. un collège, un cégep, un institut de technologie, les centres de formation des syndicats, un institut de formation privé) et prouvant que vous avez terminé la première ou la deuxième année de formation conformément aux exigences de l'autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage auprès de laquelle vous êtes inscrit.
DATE DE RÉCEPTION _____

PARTIE 8 – RECOMMANDATION ET APPROBATION (DOIT ÊTRE REMPLIE PAR UN AGENT DE SERVICE CANADA)

LA PRÉSENTE DEMANDE DE SUBVENTION INCITATIVE À L'APPRENTISSAGE EST :

☐ APPROUVÉE☐ REFUSÉELA DEMANDE DU CLIENT EST APPROUVÉE POUR LE :
Premier versement ☐ Second versement ☐

SIGNATURE ET TITRE DE L'AGENT DE SERVICE CANADA

DATE

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION INCITATIVE À L'APPRENTISSAGE

L'objectif de la subvention est de promouvoir l'accès aux perspectives d'apprentissage et de favoriser le progrès des apprentis dans le cadre de leur programme d'apprentissage. La subvention incite les Canadiens à remplir toutes les exigences de leur programme d'apprentissage, qu'il s'agisse de la formation technique en classe ou des heures de formation dans le milieu de travail. Cela permettra de répondre aux besoins actuels et futurs du Canada en ce qui concerne les personnes de métier qualifiées, ce qui est un élément essentiel de la croissance soutenue de l'économie.

DÉFINITIONS

Équivalence : Le processus dans le cadre duquel un apprenti, qui a suivi un apprentissage antérieur important (c.-à.-d., un programme préalable à l'emploi) ou qui a beaucoup d'expérience, peut s'inscrire à un niveau avancé d'un programme d'apprentissage.

Autorité en matière d'apprentissage : Pour chaque province et territoire, il y a un organe administratif responsable de la formation des apprentis. Cet organe est habituellement une direction générale liée au ministère de l'Éducation et de la Formation de la province ou du territoire. Il est responsable de la formation, de la réglementation et de la reconnaissance professionnelles relatives au programme d'apprentissage de leur région.

Métier Sceau rouge : Un métier qui a été sélectionné par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage pour être inclus dans le Programme des normes interprovinciales « Sceau rouge ». La formation et la reconnaissance professionnelles s'appuient sur une norme nationale de profession, et les provinces et territoires qui participent à la composante du programme qui concerne le métier ou la profession ont le droit d'apposer le Sceau rouge sur les certificats des candidats qui répondent à la norme.

Personne Protégée - Personne qui se trouve hors de son pays d'origine et craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques, ou son appartenance à un groupe social. Les personnes protégées sont sélectionnées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et par Citoyenneté et Immigration Canada.

PROGRÈS DANS LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Le programme fournira une subvention de 1 000 \$ par année aux apprentis qui sont passés d'un niveau à l'autre avec succès au cours des deux premières années de tout programme d'apprentissage reconnu par le Programme des normes interprovinciales « Sceau rouge ».

Vous devez démontrer des progrès au sein de votre programme d'apprentissage. Pour cela, vous devez fournir un document qui prouve que vous avez terminé avec succès le premier ou le deuxième niveau d'un programme d'apprentissage reconnu afin d'être admissible pour la première ou la deuxième subvention de 1 000 \$.

On déterminera si vous avez terminé avec succès le premier ou le deuxième niveau d'un programme d'apprentissage en se fondant sur les exigences de votre programme d'apprentissage dans la province ou le territoire où vous êtes inscrit.

Remarque : La plupart des métiers Sceau rouge exigent une formation de trois à cinq ans. Cependant, certains apprentis peuvent acquérir toutes les compétences requises pour obtenir la mention spéciale Sceau rouge au cours de la première année de leur programme d'apprentissage. Ces apprentis seraient seulement admissibles à une subvention de 1 000 \$. En outre, il y a un certain nombre de métiers qui exigent une formation de seulement deux ans. Dans ces cas, les apprentis seraient admissibles à la deuxième subvention de 1 000 \$ au moment de recevoir leur certificat d'aptitude.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant maximal que l'on peut verser à un bénéficiaire admissible par demande approuvée est 1 000 \$ par année pour chacune des deux premières années de formation d'apprenti approuvée. Il y a un maximum viager de 2 000 \$ par apprenti.

MODALITÉS ET CALENDRIER DE PAIEMENT

Les bénéficiaires admissibles recevront un versement dès que leur demande d'aide a été approuvée et la vérification faite qu'ils ont bien terminé avec succès le premier ou le deuxième niveau de leur formation d'apprenti, reconnue par l'autorité en matière d'apprentissage de la province ou du territoire dans lequel le demandeur est inscrit.

REVENU IMPOSABLE

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la subvention qui vous est versée est comprise dans votre revenu aux fins de l'impôt sur le revenu.

PAIEMENT ASSUJETTI À L'AFFECTATION DE FONDS PAR LE PARLEMENT

Toute somme qui vous est payée en vertu de la présente demande de subvention est assujettie à l'affectation de fonds par le Parlement pour l'exercice financier au cours duquel le paiement doit être fait et au maintien des niveaux de financement actuels et prévus relativement au programme de la Subvention incitative à l'apprentissage. Si le Conseil du Trésor du Canada en venait à annuler ce programme ou à réduire son niveau de financement, RHDSC pourrait annuler l'entente en vertu de laquelle il doit verser la subvention ou réduire le montant de l'aide financière payable aux termes de cette entente.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun député de la Chambre des communes ne peut participer à la présente entente ni bénéficier d'avantages pouvant en découler.

ANNEXE C
QUESTIONNAIRE POUR LE RECRUTEMENT



14994 – APPRENTICE 2

Nom du répondant: _____

Maison #: _____

Travail #: _____

E-Mail: _____

Groupe #: _____

Recruteur: _____

Recruter 12 par groupe

GROUPE 1**MARDI****28 NOVEMBRE****5:30 PM****APPRENTICE****MONTREAL****ANGLAIS****GROUPE 2****MARDI****28 NOVEMBRE****7:00 PM****APPRENTICE****MONTREAL****ANGLAIS****GROUPE 3****MERCREDI****29 NOVEMBRE****5:30 PM****APPRENTICE****MONCTON****FRANÇAIS****GROUPE 4****MERCREDI****29 NOVEMBRE****7:00 PM****APPRENTICE****MONCTON****FRANÇAIS**

Bonjour, je m'appelle _____ de Ekos Research Associates. Nous organisons présentement un projet de recherche pour le compte du gouvernement du Canada. Nous vous téléphonons afin de vous inviter à un groupe de discussion sur les carrières, notamment les DEP. La rencontre aura lieu le **Mercredi 29 novembre**.

Nous allons demander à un petit groupe de personnes comme vous de venir s'asseoir et de donner leurs opinions sur certaines problématiques reliées aux DEP. Nous avons certaines de ces rencontres qui ont lieu à travers le Canada, ceci inclut votre ville et nous serions très heureux de vous voir y participer.

Votre participation à cette recherche est entièrement volontaire et votre décision d'y participer ou non n'affectera en rien les interactions que vous pourriez avoir avec le gouvernement fédéral. Tous les renseignements recueillis, utilisés et/ou divulgués serviront à des fins de recherche uniquement et seront traités conformément aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous vous demanderons également de signer un abandon de recours par lequel vous reconnaîtrez être au courant qu'il se peut que l'on vous enregistre sur bande audio et/ou vidéo pendant la séance et que votre participation au Registre central de Recherche Qualitative (RRQ) est requise. Le nom complet des participants ne sera pas donné au gouvernement ou à un tiers partie. Aussi, le gouvernement recevra les résultats finaux sous forme de rapport et celui-ci ne contiendra aucune information permettant de vous identifier. Est-ce que je peux continuer (**Si "non", remercier et terminer**)

J'aimerais prendre 5 minutes de votre temps afin de vous poser quelques questions afin de vérifier si vous correspondez au profil de personne que nous recherchons dans le cadre de ce projet de recherche.

Oui

1

Non

2 – REMERCIER ET TERMINER

INDIQUER:

Homme

1 – VISER UN BON MÉLANGE

Femme

2 – DANS CHAQUE GROUPE

1. Est ce que vous ou un membre de votre foyer ou un membre de votre famille immédiate travaille ou a déjà travaillé dans l'un des secteurs suivants? **LIRE LA LISTE**

:

	1		Passé	
	Non	Oui	Non	Oui
Recherche Marketing	()	()	()	()
Marketing	()	()	()	()
Relations Publiques	()	()	()	()
Un média (Presse écrite, Radio, TV)	()	()	()	()
Un membre ACTRA/UDA	()	()	()	()
Publicité	()	()	()	()
Gouvernement	()	()	()	()
Education	()	()	()	()

SI OUI À UNE DES MENTIONS – REMERCIER ET TERMINER



- 2a. Afin que l'on puisse classer les participants correctement en fonction de leur âge, est ce que je peux connaître votre âge s'il vous plaît ?

SPÉCIFIER

Moins de 20 ans.....	1	VISER UN BON MÉLANGE DANS CHAQUE GROUPE
20 – 24 ans.....	2	
25 – 35 ans.....	3	
Plus de 35 ans.....	4	

- 2b. Pouvez-vous me dire quel est le dernier niveau de scolarité que vous avez complété ou que vous êtes en train de compléter?

Secondaire en partie/Encore au secondaire	1 – REMERCIER ET TERMINER
Secondaire	2
Cégep/Université	3
Cégep/Université complété	4

3. Êtes-vous présentement dans un programme reconnu d'apprentissage d'un métier spécialisé ?

Oui	1 – TOUS DOIVENT MENTIONNER
Non	2 – REMERCIER ET TERMINER

4. Dans quel programme étudiez-vous?

- SPÉCIFIER – MAX. 2 PAR PROGRAMME

5. Est-ce un programme désigné par les normes interprovinciales "sceau rouge" ???

Oui	1 – TOUS SE QUALIFIENT POUR LE GROUPE APPRENTICE
Non	2

6. Êtes-vous francophone ou anglophone ?

Francophone	1 TOUS DOIVENT MENTIONNER POUR LES GROUPE 3 & 4 (MONCTON)
Anglophone	2 TOUS DOIVENT MENTIONNER POUR LES GROUPE 1 & 2 (MONTRÉAL)

7. On demande aux participants des groupes de discussion de donner leur opinion et leur pensées, dans quelle mesure êtes vous confortable de le faire? Diriez-vous

Très confortable	1 – MIN 50% PAR GROUPE
Confortable	2
Assez confortable	3
Pas très confortable	4 – REMERCIER ET TERMINER
Pas du tout confortable	5 – REMERCIER ET TERMINER

- 8a. Avez-vous déjà participé à un groupe de discussion ou une entrevue pour lequel vous avez reçu une somme d'argent, que ce soit ici ou ailleurs?

Oui.....	1 – MAX (50%) PAR GROUPE
Non.....	2 – SKIP TO Q.10

- 8b. À quand remonte votre dernière participation ?

TERMINER SI AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- 8c. A combien de groupes de discussion ou de discussions individuelles rémunérés avez-vous participé au cours des 5 dernières années?

(PRÉCISER) SI PLUS DE 5, TERMINER.

9. Pourriez-vous s'il vous plaît m'indiquer les sujets abordés ?

SI GOUVERNEMENT – REMERCIER ET TERMINER



10. Avez-vous été invité(e) à participer à un autre groupe de discussion ou une autre entrevue dans un futur proche ?

Oui.....1 – REMERCIER ET TERMINER

Non.....2

11. Au cours de la discussion on demande parfois aux participants de regarder une publicité télévisée ou d'inscrire des réponses sur un questionnaire. Y aurait-il une quelconque raison pour laquelle vous ne seriez pas en mesure de participer ?

Oui.....1 – REMERCIER ET TERMINER

Non.....2

NOTE: REMERCIER ET TERMINER SI LE RÉPONDANT ÉVOQUE UNE RAISON QUELCONQUE TELLE QU'UN PROBLÈME DE VUE OU D'OÛÏE, UN PROBLÈME POUR S'EXPRIMER VERBALEMENT OU À L'ÉCRIT, UN SOUCI QUANT À SA CAPACITÉ DE COMMUNIQUER EFFICACEMENT

IMPORTANT:

La séance durera 1 1/2 heure mais nous demandons à tous les participants d'arriver 10 avant le début de la session. Pouvez-vous arriver 10 minutes avant le début ?

Oui.....1 – REMERCIER ET TERMINER

Non.....2

Nous demanderons à tous les participants à cette étude d'apporter une pièce d'identité AVEC PHOTO. Si vous ne venez pas avec une pièce d'identité avec photo vous ne pourrez pas participer à la session et vous ne serez pas payé(e). Allez-vous venir avec une pièce d'identité avec photo ?

Oui.....1 – REMERCIER ET TERMINER

Non.....2

Le groupe durera environ 1 ½ heure et chaque participant recevra la somme de **\$50.00** en argent comptant pour couvrir son déplacement et toutes dépenses y étant reliées. Le groupe sera enregistré sur bande audio et l'information recueillie sera uniquement utilisée à des fins de recherche et une équipe de chercheurs sera sur place pour observer dans une salle de visionnement. Vos réponses n'affecteront en aucun cas vos relations avec le Gouvernement du Canada. Conformément aux lois protégeant votre vie privée toutes les informations réunies lors du groupe de discussion seront uniquement utilisées à des fins de recherche. Le rapport qui sera écrit fournira des résultats globaux seulement et aucun commentaire ne seront liés de nouveau à vous. L'information concernant cette recherche peut être demandée par le département des ressources humaines et du développement social sous l'accès à l'acte de l'information. Le nom du projet est : Apprenticeship incentive Grant (AIG) Groupes de discussion 2006. Des instructions pour faire des demandes formelles sont fournies dans la source d'information de publication, dont des copies sont situées aux centres locaux de service du Canada ou au internet suivant : <http://infosource.gc.ca/>

[] VÉRIFIEZ POUR INDIQUER QUE VOUS AVEZ LU LE RAPPORT AU RÉPONDANT

<u>GROUPE 1</u>	<u>GROUPE 2</u>	<u>GROUPE 3</u>	<u>GROUPE 4</u>
MARDI	MARDI	MERCREDI	MERCREDI
28 NOVEMBRE	28 NOVEMBRE	29 NOVEMBRE	29 NOVEMBRE
5:30 PM	7 :00 PM	5:30 PM	7 :00 PM
APPRENTICE	APPRENTICE	APPRENTICE	APPRENTICE
MONTREAL	MONTREAL	MONCTON	MONCTON
ANGLAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS

INCITATIF: \$50.00

DURÉE DU GROUPE: 1 ½ heure

LIEU: MONTRÉAL
(28NOVEMBRE)

MBA RECHERCHE
1470 RUE PEEL, TOUR B, BUREAU 800

MONCTON
(29 NOVEMBRE)

APROPOS
75 ST-GEORGE STREET
506-387-4200



INCITATIF: \$50.00

DURÉE DU GROUPE: 1 ½ hours

LIEU:

Montreal - 31 octobre
MBA (Mayer, Bourbonnais & Aube)
1470 rue Peel,
Bureau 800,
514.284.9644
Fax: 284.0668



research house

14994 – APPRENTICE 2

Nom du répondant: _____

Maison #: _____

Travail #: _____

E-Mail: _____

Groupe #: _____

Recruteur: _____

Recruter 12 par groupe

GROUPE 1

MARDI
28 NOVEMBRE
5:30 PM
APPRENTICE
MONTREAL
ANGLAIS

GROUPE 2

MARDI
28 NOVEMBRE
7 :00 PM
APPRENTICE
MONTREAL
ANGLAIS

GROUPE 3

MERCREDI
29 NOVEMBRE
5:30 PM
APPRENTICE
MONCTON
FRANÇAIS

GROUPE 4

MERCREDI
29 NOVEMBRE
7 :00 PM
APPRENTICE
MONCTON
FRANÇAIS

Bonjour, je m'appelle _____ de Ekos Research Associates. Nous organisons présentement un projet de recherche pour le compte du gouvernement du Canada. Nous vous téléphonons afin de vous inviter à un groupe de discussion sur les carrières, notamment les DEP. La rencontre aura lieu le **Mercrredi 29 novembre**.

Nous allons demander à un petit groupe de personnes comme vous de venir s'asseoir et de donner leurs opinions sur certaines problématiques reliées aux DEP. Nous avons certaines de ces rencontres qui ont lieu à travers le Canada, ceci inclut votre ville et nous serions très heureux de vous voir y participer.

Votre participation à cette recherche est entièrement volontaire et votre décision d'y participer ou non n'affectera en rien les interactions que vous pourriez avoir avec le gouvernement fédéral. Tous les renseignements recueillis, utilisés et/ou divulgués serviront à des fins de recherche uniquement et seront traités conformément aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous vous demanderons également de signer un abandon de recours par lequel vous reconnaitrez être au courant qu'il se peut que l'on vous enregistre sur bande audio et/ou vidéo pendant la séance et que votre participation au Registre central de Recherche Qualitative (RRQ) est requise. Le nom complet des participants ne sera pas donné au gouvernement ou à un tiers partie. Aussi, le gouvernement recevra les résultats finaux sous forme de rapport et celui-ci ne contiendra aucune information permettant de vous identifier. Est-ce que je peux continuer (Si "non", remercier et terminer)

J'aimerais prendre 5 minutes de votre temps afin de vous poser quelques questions afin de vérifier si vous correspondez au profil de personne que nous recherchons dans le cadre de ce projet de recherche.

Oui 1
Non 2 – REMERCIER ET TERMINER

INDIQUER: Homme 1 – VISER UN BON MÉLANGE
Femme 2 – DANS CHAQUE GROUPE

1. Est ce que vous ou un membre de votre foyer ou un membre de votre famille immédiate travaille ou a déjà travaillé dans l'un des secteurs suivants? **LIRE LA LISTE**

:

	1		Passé	
	Non	Oui	Non	Oui
Recherche Marketing	()	()	()	()
Marketing	()	()	()	()
Relations Publiques	()	()	()	()
Un média (Presse écrite, Radio, TV)	()	()	()	()
Un membre ACTRA/UDA	()	()	()	()
Publicité	()	()	()	()
Gouvernement	()	()	()	()
Education	()	()	()	()

SI OUI À UNE DES MENTIONS – REMERCIER ET TERMINER



research house

- 2a. Afin que l'on puisse classer les participants correctement en fonction de leur âge, est-ce que je peux connaître votre âge s'il vous plaît ?

_____ SPÉCIFIER

Moins de 20 ans.....	1	VISER UN BON MÉLANGE DANS CHAQUE GROUPE
20 – 24 ans.....	2	
25 – 35 ans.....	3	
Plus de 35 ans.....	4	

- 2b. Pouvez-vous me dire quel est le dernier niveau de scolarité que vous avez complété ou que vous êtes en train de compléter ?

Secondaire en partie/Encore au secondaire	1 – REMERCIER ET TERMINER
Secondaire	2
Cégep/Université	3
Cégep/Université complété	4

3. Êtes-vous présentement dans un programme reconnu d'apprentissage d'un métier spécialisé ?

Oui	1 – TOUS DOIVENT MENTIONNER
Non	2 – REMERCIER ET TERMINER

4. Dans quel programme étudiez-vous ?

_____ - SPÉCIFIER – MAX. 2 PAR PROGRAMME

5. Est-ce un programme désigné par les normes interprovinciales "sceau rouge" ???

Oui	1 - TOUS SE QUALIFIENT POUR LE GROUPE APPRENTICE
Non	2

6. Êtes-vous francophone ou anglophone ?

Francophone	1 TOUS DOIVENT MENTIONNER POUR LES GROUPE 3 & 4 (MONCTON)
Anglophone	2 TOUS DOIVENT MENTIONNER POUR LES GROUPE 1 & 2 (MONTRÉAL)

7. On demande aux participants des groupes de discussion de donner leur opinion et leur pensées, dans quelle mesure êtes-vous confortable de le faire ? Diriez-vous

Très confortable	1 – MIN 50% PAR GROUPE
Confortable	2
Assez confortable	3
Pas très confortable	4 – REMERCIER ET TERMINER
Pas du tout confortable	5 – REMERCIER ET TERMINER

- 8a. Avez-vous déjà participé à un groupe de discussion ou une entrevue pour lequel vous avez reçu une somme d'argent, que ce soit ici ou ailleurs ?

Oui.....	1 – MAX (50%) PAR GROUPE
Non.....	2 – SKIP TO Q.10

- 8b. À quand remonte votre dernière participation ?

_____ TERMINER SI AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- 8c. A combien de groupes de discussion ou de discussions individuelles rémunérés avez-vous participé au cours des 5 dernières années ?

_____ (PRÉCISER) SI PLUS DE 5, TERMINER.

9. Pourriez-vous s'il vous plaît m'indiquer les sujets abordés ?

_____ SI GOUVERNEMENT – REMERCIER ET TERMINER



10. Avez-vous été invité(e) à participer à un autre groupe de discussion ou une autre entrevue dans un futur proche ?

Oui.....1 – REMERCIER ET TERMINER
Non.....2

11. Au cours de la discussion on demande parfois aux participants de regarder une publicité télévisée ou d'inscrire des réponses sur un questionnaire. Y aurait-il une quelconque raison pour laquelle vous ne seriez pas en mesure de participer ?

Oui.....1 – REMERCIER ET TERMINER
Non.....2

NOTE: REMERCIER ET TERMINER SI LE RÉPONDANT ÉVOQUE UNE RAISON QUELCONQUE TELLE QU'UN PROBLÈME DE VUE OU D'OUÏE, UN PROBLÈME POUR S'EXPRIMER VERBALEMENT OU À L'ÉCRIT, UN SOUCI QUANT À SA CAPACITÉ DE COMMUNIQUER EFFICACEMENT

IMPORTANT:

La séance durera 1 1/2 heure mais nous demandons à tous les participants d'arriver 10 avant le début de la session. Pouvez-vous arriver 10 minutes avant le début ?

Oui.....1 – REMERCIER ET TERMINER
Non.....2

Nous demanderons à tous les participants à cette étude d'apporter une pièce d'identité AVEC PHOTO. Si vous ne venez pas avec une pièce d'identité avec photo vous ne pourrez pas participer à la session et vous ne serez pas payé(e). Allez-vous venir avec une pièce d'identité avec photo ?

Oui.....1 – REMERCIER ET TERMINER
Non.....2

Le groupe durera environ 1 ½ heure et chaque participant recevra la somme de **\$50.00** en argent comptant pour couvrir son déplacement et toutes dépenses y étant reliées. Le groupe sera enregistré sur bande audio et l'information recueillie sera uniquement utilisée à des fins de recherche et une équipe de chercheurs sera sur place pour observer dans une salle de visionnement. Vos réponses n'affecteront en aucun cas vos relations avec le Gouvernement du Canada. Conformément aux lois protégeant votre vie privée toutes les informations réunies lors du groupe de discussion seront uniquement utilisées à des fins de recherche. Le rapport qui sera écrit fournira des résultats globaux seulement et aucun commentaire ne seront liés de nouveau à vous. L'information concernant cette recherche peut être demandée par le département des ressources humaines et du développement social sous l'accès à l'acte de l'information. Le nom du projet est : Apprenticeship incentive Grant (AIG) Groupes de discussion 2006. Des instructions pour faire des demandes formelles sont fournies dans la source d'information de publication, dont des copies sont situées aux centres locaux de service du Canada ou au internet suivant : <http://infosource.gc.ca/>

[] VÉRIFIEZ POUR INDIQUER QUE VOUS AVEZ LU LE RAPPORT AU RÉPONDANT

<u>GROUPE 1</u>	<u>GROUPE 2</u>	<u>GROUPE 3</u>	<u>GROUPE 4</u>
MARDI	MARDI	MERCREDI	MERCREDI
28 NOVEMBRE	28 NOVEMBRE	29 NOVEMBRE	29 NOVEMBRE
5:30 PM	7 :00 PM	5:30 PM	7 :00 PM
APPRENTICE	APPRENTICE	APPRENTICE	APPRENTICE
MONTREAL	MONTREAL	MONCTON	MONCTON
ANGLAIS	ANGLAIS	FRANÇAIS	FRANÇAIS

INCITATIF: \$50.00

DURÉE DU GROUPE: 1 ½ heure

LIEU: MONTRÉAL
(28NOVEMBRE)

MBA RECHERCHE
1470 RUE PEEL, TOUR B, BUREAU 800

MONCTON
(29 NOVEMBRE)

APROPOS
75 ST-GEORGE STREET
506-387-4200